

A C T E S

d u

CHAPITRE GÉNÉRAL DES DÉFINITEURS

de l'Ordre des Prêcheurs

célébré au Couvent de Saint-Dominique

de QUEZON-CITY, Philippines

du 30 novembre au 29 décembre 1977

sous la présidence

du Fr. Vincent de COUESNONGLE

Maître de l'Ordre



## INDEX GÉNÉRAL

Lettre de promulgation des Actes du Chapitre .....	1
Liste des capitulaires .....	3
Chapitre I. - Communications .....	7
Chapitre II. - Notre tâche apostolique dans le monde actuel .....	10
I. L'Ordre des Prêcheurs en état de mission .....	10
II. Mission des Prêcheurs et justice dans le monde .....	12
III. Les Prêcheurs et les moyens de communication sociale .....	15
Chapitre III. - L'organisation de l'Ordre .....	19
1. Collaboration entre les Provinces .....	19
2. Représentation des Vicariats aux Chapitres généraux .....	19
3. Ordre des Chapitres généraux .....	20
Chapitre IV. - Notre vie religieuse dans le monde actuel .....	23
Chapitre V. - Les frères coopérateurs .....	28
Chapitre VI. - La famille dominicaine .....	32
Chapitre VII. - Les études .....	38
I. Introduction .....	38
II. L'étude dans la formation permanente .....	39
III. Les Institutions provinciales d'études .....	40
IV. Institutions interprovinciales pour les études .....	41
V. Centres d'études pour tout l'Ordre .....	42
VI. La Commission permanente .....	42
Chapitre VIII. - L'Université Saint-Thomas d'Aquin à Rome (USTAQ) .....	47
Chapitre IX. - Questions économiques .....	51
I. Les comptes du Syndic de l'Ordre .....	51
II. Comptes des oeuvres de l'Ordre .....	52
III. Le Collège "Angelicum" .....	52
Chapitre X. - Modifications introduites dans le livre des Constitutions et Ordinations .....	57
(non traduit en français)	
Remerciements .....	58
Le prochain Chapitre général .....	58
Suffrage pour les vivants et pour les défunts .....	58

APPENDICES .....	61
- Lettre du Cardinal Jean Villot .....	63
- Relation du Maître de l'Ordre sur l'état de l'Ordre .....	65
I. <u>Les activités de la Curie généralice</u> .....	65
1. Réorganisation de Sainte-Sabine .....	65
2. Visites et relations avec les Provinces .....	66
3. La famille dominicaine .....	67
4. Les diverses Commissions .....	68
5. Les Symposia .....	69
6. Restructuration de l'Ordre au Mexique et à Taiwan .....	69
II. <u>Vie des Provinces et Vicariats</u> .....	70
1. La vie communautaire .....	70
2. Liturgie et vie de prière .....	71
3. Etudes et formation .....	72
4. Présence de l'Ordre et ministère de la Parole .....	73
5. Provinces et Vicariats .....	74
Conclusions .....	75
Annexe I .....	77
Annexe II .....	77
Annexe III .....	79
Annexe IV .....	80

Nous  
frère Vincent de Couesnongle  
Maître de l'Ordre des Prêcheurs

Par la présente lettre, nous promulguons officiellement et déclarons promulgués les Actes du Chapitre Général de Définites qui s'est tenu à Quezon-City, près de Manille, du 30 novembre au 29 décembre 1977.

Le Chapitre de Quezon-City aura été pour tous ceux qui y ont participé un acte de foi et d'espérance dans l'avenir de la vie dominicaine à un moment particulièrement critique de l'histoire de l'Ordre. Malgré les difficultés et la réduction des effectifs que connaissent la plupart des provinces, les travaux du Chapitre sont une invitation à aller de l'avant et à témoigner de ce courage du futur dont nous vous avons si souvent entretenus.

Le présent Chapitre, célébré près de Manille centre séculaire des missions dominicaines en Extrême-Orient, a été particulièrement marqué par le souci de faire participer directement les vicariats aux travaux des chapitres généraux. Cette décision est pour nous un symbole. Les vicariats en effet ne sont-ils pas aujourd'hui les forces vives de l'Ordre ? De plus ne sont-ils pas le plus souvent implantés dans des pays peu ou récemment christianisés où se joue pour l'Eglise une partie importante ?

Aussi exhortons-nous tous les membres de l'Ordre à trouver dans ces Actes un ferment de renouveau pour notre vie apostolique et une invitation à la confiance dans notre avenir commun.

Confiez-nous ainsi que nos assistants et l'Ordre tout entier à la prière de Notre-Dame et de saint Dominique.

Fait à Rome, en notre Curie généralice, le 8 mars 1978.

fr. Vincent de Couesnongle, O.P.  
Maître de l'Ordre

Prot. Num. 50/78/214

fr. Pierre Raffin, o.p.  
Secrétaire général du Chapitre Général



Sous la présidence  
du fr. Vincent de COUESNONGLE  
Maître de l'Ordre des Prêcheurs

prirent part au Chapitre

Fr. Aniceto FERNANDEZ, ex-Maître de l'Ordre

Les définiteurs :

Fr. Hyacinthe HOYOS, de la province d'Espagne  
Fr. Pierre COLOMBIER, de la province de France  
Fr. Alfonso d'AMATO, de la province de Lombardie  
Fr. Emilio PANELLA, de la province de Rome  
Fr. Salvator MANNA, de la province de Naples  
Fr. Théodore KUCZNIERZ, de la province d'Allemagne  
Fr. Robert ECCLES, de la province d'Angleterre  
Fr. Laurent GAMES MAS, de la province d'Aragon  
Fr. Marinko ZADRO, de la province de Croatie  
Fr. Réginald CAMBARERI, de la province de Sicile  
Fr. Bernard GONÇALVES DOMINGUES, de la province de Portugal  
Fr. Laurent de GUZMAN VICENTE BURGOA, de la province de Bétique  
Fr. Engelbert ROBBEN, de la province de Hollande  
Fr. Malachie O'DWYER, de la province d'Irlande  
Fr. Joseph LOZA, de la province Saint-Jacques du Mexique  
Fr. Guillaume ALVAREZ, de la province Saint-Jean-Baptiste du Pérou  
Fr. Joseph FARIAS PARZ, de la province de Colombie  
Fr. Sidbekrista SEMPORE, de la province de Lyon  
Fr. Michel VEGA, de la province Sainte-Catherine de Sienna d'Equateur  
Fr. Joseph SANTERVAS, de la province Saint-Laurent du Chili  
Fr. Barnabé ALONSO, de la province Notre-Dame du Rosaire  
Fr. Mannès CALCATERRA, de la province de Saint-Pierre Martyr  
Fr. Clément BACKELJAUW, de la province de Sainte-Rose en Flandre  
Fr. Michel CARDOZO, de la province d'Argentine  
Fr. Grégoire DOHERTY, de la province Saint-Joseph des Etats-Unis  
Fr. Hugues CREMONA, de la province de Malte  
Fr. Arthur BEAULIEU, de la province Saint-Dominique du Canada



Fr. Pierre de MAN, de la province du Saint-Nom de Jésus des Etats-Unis  
 Fr. Séraphin TADDEI, de la province de Saint-Marc et de Sardaigne  
 Fr. Christophe VON SCHÖNBORN, de la province de Haute-Allemagne et Autriche  
 Fr. David HYNOS, de la province Saint-Albert le Grand des Etats-Unis  
 Fr. Thomas CASSIDY, de la province d'Australie et de Nouvelle-Zélande  
 Fr. Daniel RODRIGUES, de la province Saint-Thomas d'Aquin du Brésil  
 Fr. Ulrich ZWIMPFER, de la province de l'Annonciation de la B.V.M. en Suisse  
 Fr. Bernard OLIVIER, de la province Saint-Thomas de Belgique  
 Fr. Joseph NGUYEN CONG LY, de la province de la Reine des Martyrs au Vietnam  
 Fr. Raymond SALINAS, de la province des Philippines

Assistèrent également au Chapitre :

les Soci des Définiteurs :

Fr. Emmanuel ALVAREZ, de la province d'Espagne  
 Fr. Georges MARCATO, de la province de Saint-Pierre Martyr  
 Fr. Emmanuel LAPIERRE, de la province Saint-Dominique du Canada  
 Fr. André VALET, de la province de l'Annonciation de la B.V.M. en Suisse

les Assistants Généraux :

Fr. Liam WALSH, pour la vie intellectuelle  
 Fr. John Aquinas FARREN, pour l'apostolat

les Délégués des Couvents placés sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre :

Fr. Joseph SALGUERO, de SS. Dominique et Sixte de Rome  
 Fr. Frédéric FERMIN, de S. Thomas de Manille

Expert nommé par le Maître de l'Ordre :

Fr. Aquilino ARRIBAS, pour la quatrième Commission, "De la vocation spécifique des frères coopérateurs".



## CHAPITRE I

COMMUNICATIONS

- 1 Par une lettre circulaire datée du 28 mai 1977, le Maître de l'Ordre, Fr. Vincent de Couesnongle, conformément à LCO 413, II, a indiqué que le Chapitre Général des Définitesurs serait célébré au Couvent de Saint-Dominique de Quezon-City, près de Manille, dans la province des Philippines, le 1er décembre 1977 et les jours suivants.
- 2 Dans la même lettre, conformément à LCO 414, le Maître de l'Ordre a nommé le Fr. Pierre Raffin, de la province de France, secrétaire général du Chapitre et le Fr. Pompeyo de Mesa, de la province des Philippines, vice-secrétaire général du Chapitre.
- 3 Le 29 novembre 1977, le Cardinal Jean Villot, Secrétaire d'Etat, a envoyé, au nom du Saint Père, une lettre aux frères capitulaires (cf. le texte Annexe I) ; le Maître de l'Ordre a exprimé la gratitude du Chapitre par le télégramme suivant :
 

"Maître Général et Capitulaires dominicains expriment vive reconnaissance Cardinal Secrétaire d'Etat pour lettre envoyée au nom Saint Père. Stop. Y puiseront inspiration pour travaux Chapitre et nouveau ministère Parole confié à l'Ordre. Stop. Renouvellent respectueux et filial attachement Saint Père dans service Eglise.

sign. Couesnongle, Maître Général".
- 4 Le 30 novembre, conformément à LCO 417, I, le Chapitre a tenu une session préliminaire, au cours de laquelle le Maître de l'Ordre a prononcé une brève allocution. A partir de Rm 12, 4-13, il a invité les frères capitulaires à pratiquer l'union des coeurs. Il a ensuite remercié les frères de la Province des Philippines de leur accueil fraternel. Enfin, le Maître de l'Ordre a noté le sens du choix qui a été fait, pour le Chapitre, de Quezon-City, près de Manille, centre séculaire des missions dominicaines en Extrême-Orient. Ce choix ne peut qu'encourager la jeune province des Philippines dans sa quête de l'esprit dominicain.
 

Après le Maître de l'Ordre, le Fr. Rogelio Alarcon, prieur provincial des Philippines, a pris la parole pour une brève présentation de cette province et de ses principaux officiers.
- 5 Le même jour, conformément à LCO 417, I, 1°, le Maître de l'Ordre a nommé réviseurs des lettres testimoniales : le Fr. Hyacinthe Hoyos, définitesur de la province d'Espagne, le Fr. Pierre Colombier, définitesur de la province de France, le Fr. Alfonso d'Amato, définitesur de la province de Lombardie.
- 6 Conformément à LCO 417, I, 2°, le Fr. Pompeyo de Mesa, de la province des Philippines, vice-secrétaire général du Chapitre, a été nommé actuaire du

Chapitre. Lui ont été adjoints : le Fr. Miguel Dinio, le Fr. Hector Navata, le Fr. Norberto Castillo, de la même province.

- 7 Après avoir pris l'avis du Chapitre, le Maître de l'Ordre, conformément à LCO 417, I, 3°, a nommé réviseurs des Actes du Chapitre : le Fr. Clément Backeljauw, définitiveur de la province de Ste Rose en Flandre, le Fr. David Hynous, définitiveur de la province de S. Albert le Grand aux Etats-Unis, le Fr. Raymond Salinas, définitiveur de la province des Philippines.
- 8 Le définitiveur de la province de Pologne n'était pas présent au Chapitre, le gouvernement polonais lui ayant refusé le visa. Le Maître de l'Ordre a envoyé au prieur provincial de Pologne le télégramme suivant :
- "Représentants dominicains monde entier réunis assises suprêmes  
Ordre Philippines étonnés refus visa représentant Pologne insistent  
sur présence nécessaire Père Kloczowski.
- sign. Couesnongle, Supérieur Général".
- 9 Le 1er décembre, le Maître de l'Ordre a ouvert le Chapitre par une messe solennelle concélébrée, en présence de Mgr Jean-Baptiste Velasco, O.P., évêque auxiliaire de Manille, et de nombreux frères et sœurs demeurant en cette ville. C'est le Fr. Raymond Salinas, définitiveur des Philippines, qui a prononcé l'homélie.
- 10 Après avoir pris l'avis du Chapitre, le Maître de l'Ordre, conformément à LCO 417, I, 4°, a confirmé la répartition déjà faite des membres et des présidents des huit commissions, avec cependant quelques modifications.

Première Commission : NOTRE TÂCHE APOSTOLIQUE DANS LE MONDE ACTUEL

Fr. Bernard Olivier, président  
Fr. Hyacinthe Hoyos  
Fr. Emilio Panella  
Fr. Théodore Kuczniarz  
Fr. Hugues Cremona  
Fr. Thomas Cassidy  
Fr. John Farren

Deuxième Commission : ORGANISATION DE L'ORDRE POUR ACCROÎTRE SES FORCES  
ET LES MIEUX RÉPARTIR

Fr. Raymond Salinas, président  
Fr. Aniceto Fernandez  
Fr. Engelbert Robben  
Fr. Guillaume Alvarez  
Fr. Sidbekrista Sempore  
Fr. Michel Vega  
Fr. Daniel Rodrigues

Troisième Commission : NOTRE VIE RELIGIEUSE DANS LE MONDE ACTUEL

Fr. Michel Cardozo, président  
Fr. Henri-Dominique Laxague  
Fr. Bernard Gonçalves-Domingues  
Fr. Séraphin Taddei  
Fr. Joseph Nguyen Cong Ly

Quatrième Commission : LA VOCATION SPÉCIFIQUE DES FRÈRES COOPÉRATEURS

Fr. Christophe Von Schönborn, président  
 Fr. Robert Eccles  
 Fr. Joseph Farias Paez  
 Fr. Joseph Santervas  
 Fr. Pierre De Man

Cinquième Commission : LA FAMILLE DOMINICAINE

Fr. Malachie O'Dwyer, président  
 Fr. Laurent Galmes Mas  
 Fr. Marinko Zadro  
 Fr. Grégoire Doherty  
 Fr. Ulrich Zwimpfer

Sixième Commission : LES ÉTUDES

Fr. Mannès Calcaterra, président  
 Fr. Salvator Manna  
 Fr. Réginald Gambareri  
 Fr. Laurent de Guzman Vicente Burgoa  
 Fr. Joseph Loza  
 Fr. Liam Walsh

Septième Commission : QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Fr. Pierre Colombier  
 Fr. Alfonso d'Amato  
 Fr. Arthur Beaulieu

Huitième Commission : LES CONSTITUTIONS

Fr. Barnabé Alonso, président  
 Fr. Clément Backeljauw  
 Fr. David Hynous

- 11 La Commission pour la direction du Chapitre, conformément à l'article 3 des Normes de procédure, a nommé modérateurs des sessions générales : Fr. Mannès Calcaterra, Fr. Clément Backeljauw et Fr. Grégoire Doherty.
- 12 Le Maître de l'Ordre, conformément à LCO 417, II, 3°, a rendu compte de l'état de l'Ordre et des événements majeurs survenus dans la vie de l'Ordre depuis le dernier Chapitre Général (texte en Annexe).
- 13 Le Souverain Pontife, à l'occasion du dernier Consistoire, a nommé Cardinal notre frère Louis Ciappi, de la province romaine, théologien de la Maison Pontificale.
- 14 Le Cardinal Jaime Sin, archevêque de Manille, et le Conseil de la Conférence épiscopale des Philippines, ont reçu les Pères Capitulaires au cours de fraternelles agapes.

## CHAPITRE II

NOTRE TÂCHE APOSTOLIQUE DANS LE MONDE ACTUELI. - L'Ordre des Prêcheurs en état de mission

- 15 1. Les frères de l'Ordre des Prêcheurs, envoyés "ad omnes homines, coetus et populos, credentes et non credentes, et praesertim pauperes" (LCO 98), sont convaincus que l'histoire et le monde des hommes sont le lieu où se joue le salut.

Et nous, définisseurs du Chapitre, attentifs au dynamisme de la société moderne, nous insistons sur la nécessité de concentrer notre prédication sur les réalités nouvelles de l'homme contemporain avec lesquelles la foi se trouve chaque jour confrontée.

2. Deux caractères de notre société, plus que d'autres, éveillent notre inquiétude apostolique :

a) la pluralité des formes sociales, des cultures, des systèmes intellectuels, des idéologies, des sociétés, des traditions religieuses...

b) la dynamique de conflit des personnes, des classes, des sociétés, des ensembles économiques, des blocs de peuples...

Pluralité et dynamique de conflit ! Certes, nous les vivons déjà en nous-mêmes, en raison de cette radicale solidarité qui nous fait membres d'une même communauté humaine. Mais ici nous les prenons comme objet de notre réflexion apostolique : d'une part nous y reconnaissons des germes du salut déjà à l'oeuvre, puisque l'Esprit précède l'apôtre (cf. Act. Apost. c.10); d'autre part nous y redécouvrons la nécessité de l'annonce de la Parole qui propose et suscite la conversion à l'Évangile. Il y a, derrière tout cela, la loi d'incarnation : assumption et conversion.

3. Nous nous inspirons de l'audace apostolique de notre père Dominique, de l'exemple de Thomas qui construisit le savoir chrétien en état d'évangélisation, c'est-à-dire en confrontation et en coexistence avec les nouveautés historico-culturelles de l'Europe médiévale, du témoignage de Barthélemy de las Casas en faveur des opprimés.

Nous invitons donc tous les frères à considérer que le premier engagement de la vocation dominicaine est d'établir les choix et priorités (cf. LCO 106, I) du ministère de la prédication sur les grands axes du charisme de l'Ordre :

a) élaboration critique du donné chrétien dans sa permanente confrontation avec les phénomènes culturels et sociaux qui se manifestent aux frontières de la foi et de l'Église ;

b) prédication de la Parole, témoignage de vie et pratiques apostoliques pour une humanité et un monde qui se trouvent souvent, en fait, dans une étape pré-chrétienne.

C'est ici que nous percevons, urgents et inévitables, de nouveaux lieux de

prédication. C'est ici que nous voulons situer l'activité apostolique de l'Ordre. En d'autres termes : resituer la tâche de l'Ordre principalement dans le ministère de l'évangélisation plutôt que dans une pastorale des sacrements (cf. 1 Co 1,17; LCO, Const. fund. III).

C'est dans cette ligne que nous entendons donner un contenu spécifique et actuel à notre prédication. C'est notre réponse à l'invitation de LCO 106,II: "Ideo prae aliis illas eligant formas quae promotioni fidei magis inserviunt, sive apud non credentes, sive apud spatia humana quae extra fidem evolvuntur, sive apud credentes ut fides illorum roboretur et perficiatur." C'est au service de telles priorités qu'il faudra orienter la formation des frères, les formes communautaires de vie et de gouvernement, les énergies et les institutions à notre disposition.

4. Dans cette perspective nous fixons principalement notre attention sur :

a) le phénomène de la déchristianisation : le monde de tous ceux qui, ayant pourtant été formés dans une tradition chrétienne, vivent en marge ou au dehors, indifférents ou hostiles à la communauté visible des croyants. La catéchèse devra alors veiller à scruter les formes, le visage et le langage intelligible à la communauté ecclésiale dans une cité humaine où la culture et les symboles ne sont plus issus du moule chrétien.

b) les forces socio-culturelles comme la laïcité, l'athéisme, le marxisme, les luttes de libération, les mouvements étudiants et féministes, etc. Le citoyen revendique l'autonomie du profane, du savoir, des instruments d'analyse et d'action sur la réalité sociale. Le dominicain, "homme de son temps et prédicateur de l'Évangile intégral", regarde avec sympathie et accueille ce qu'a de positif cette humanité moderne. Mais il est bien conscient aussi de la nécessité d'aller au secours de l'homme trompé par de fausses espérances, de témoigner de la dignité humaine quand les techniques et les systèmes menacent l'homme, d'exercer en permanence un jugement critique sur la société elle-même, de démasquer les idéologies au service de l'asservissement, de proclamer la précarité des projets de libération si la vocation spirituelle de l'homme est étouffée.

c) les peuples jeunes et les pays nouveaux qui ont de plus en plus de poids sur la scène internationale de la communauté humaine. Avec la force de leur nombre et de leurs énergies, ils dénoncent à notre conscience l'oppression, la misère, l'exploitation ; mais en même temps ils apportent des messages d'antique sagesse et des valeurs religieuses (cf. Nostra aetate). La foi chrétienne se trouve interpellée sur son propre passé, ses prétentions, son message et son témoignage.

5. Au sein de cette réalité du monde contemporain, nous voulons, par un choix conscient, donner un visage bien actuel à la prédication et la vie apostolique de l'Ordre, de façon que l' "accomodata praedicatio" devienne de fait la loi de toute évangélisation (cf. LCO 99, III) et que l' "Evangelium integrum" (LCO 99, I) réaffirme toute sa vigueur.

Nous proposons donc à l'activité apostolique de l'Ordre les priorités suivantes :

- a) catéchèse pour une culture et un milieu déchristianisés ; <sup>humain</sup> ~~si~~ <sup>al</sup> ~~corrupt~~
- b) politique culturelle de l'Ordre orientée vers une recherche philosophique et théologique sur les cultures, les systèmes intellectuels, les mouvements sociaux, les traditions religieuses non-chrétiennes ;

c) justice dans le monde : analyse critique des origines, formes et structures de l'injustice dans les sociétés contemporaines, pratiques évangéliques pour la libération et la promotion intégrales de l'homme ;

d) intégration des moyens de communication sociale dans la prédication de la Parole de Dieu. Les "mass media" nous ont révélé, de toute évidence, "le drame de notre temps", à savoir la rupture entre culture humaine et message évangélique (cf. Evangelii nuntiandi, 20), entre parole humaine et parole de foi. Ils constituent aujourd'hui un instrument privilégié pour assurer à la prédication apostolique une parole intelligible, et à la proclamation de l'Évangile son efficacité intégrale.

#### Déclaration

- 16 Nous exprimons notre gratitude au Pape Paul VI pour l'exhortation apostolique Evangelii Nuntiandi (8 déc. 1975), excellent guide pour tout prêcheur qui se propose "d'annoncer à travers le monde le nom de Notre Seigneur Jésus Christ" (LCO, Const. fund., I).

#### Recommandations

- 17 Nous rappelons aux frères l'Ordination de LCO 107 au sujet de la nécessité d'établir une planification au niveau de la Province et de ses divers secteurs d'activité apostolique, selon des choix et des priorités (LCO 106, I et II) qui répondent aux "nécessités actuelles de l'Église" et à "l'évolution future des problèmes" (LCO, 107). Nous recommandons que cette planification se fasse selon l'esprit et les orientations du présent chapitre général.
- 18 Nous recommandons aux frères de promouvoir, dans leurs activités d'étude et de pastorale, le développement de nouveaux ministères dans l'Église, spécialement pour les laïcs.

## II. - Mission des Prêcheurs et justice dans le monde

- 19 1. Nous vivons dans un monde où trop d'hommes sont victimes d'injustices; non pas d'injustices inévitables, mais d'injustices inhérentes à certaines structures sociales fondées sur la recherche d'intérêts égoïstes et une volonté de puissance.

2. La sensibilité à l'injustice est un sentiment croissant dans le monde actuel. Il va de soi que nous le partageons entièrement. Et la crédibilité des Églises, pour la plupart des hommes, est liée à leur attitude en face de l'injustice établie. La crédibilité de ceux qui font profession de prêcher l'Évangile est particulièrement affectée.

3. La justice est un élément constitutif de la prédication de l'Évangile. Il n'y a pas de respect de l'image de Dieu en tout être humain quand on consent à voir dénier à de nombreux hommes des droits humains fondamentaux. Et il n'y a pas de charité possible sans une volonté de justice pour tous.

C'est pourquoi, comme l'a affirmé le Synode des Evêques de 1971 dans sa déclaration sur la Justice dans le Monde : "Le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement

comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile pour la rédemption de l'humanité et sa libération de toute situation oppressive." (Introd.).

Nous voulons donc adresser à tout l'Ordre une instante recommandation.

4. Fidèles au charisme que l'Église nous reconnaît, nous devons être attentifs à prêcher l'Évangile selon toutes ses dimensions, en particulier selon ses implications dans le domaine de la justice au sein de la communauté humaine (cf. LCO 132, I).

À l'exemple du Verbe incarné, nous devons être particulièrement soucieux des petits : des pauvres, des opprimés, des isolés, des frustrés ; c'est avec eux que doit s'établir notre solidarité fondamentale selon l'esprit évangélique (cf. LCO 109).

5. Nous demandons que dans tout l'Ordre on applique concrètement les principales conclusions du document "Justice dans le Monde" du Synode des Evêques de 1971, et plus spécialement celles qui nous concernent nous-mêmes plus directement :

a) qu'on fasse l'autocritique de notre manière d'agir les uns envers les autres, de notre usage des biens, de notre style de vie par rapport au milieu dans lequel nous sommes insérés ;

b) qu'on reconnaisse à tous les frères "une liberté convenable de parole et de pensée qui comprend le droit pour tous à être entendus dans un esprit de dialogue respectueux de la légitime diversité dans l'Église".

6. Dans nos propres pays et sur le plan international, nous devons travailler à une société plus juste. Nous devons être bien conscients que, plus que nous ne le pensons, ce que nous disons et faisons a une résonance politique. Que nous le voulions ou non, notre parole évangélique aura presque inévitablement un impact sur le plan politique. Notre silence aussi. Il nous faut exercer toujours une conscience critique évangélique à l'égard de toute politique.

Et nous devons nous souvenir que la dénonciation des structures d'injustice et la défense du droit des pauvres relèvent de la mission prophétique. Attachés à la vérité, nous devrons parfois accepter d'être accusés à tort : "Bienheureux serez-vous quand on dira faussement du mal de vous à cause de moi..." (Mt 5,11).

7. L'Ordre comme tel a une tâche à remplir dans le domaine de la théologie. Sa contribution spécifique aujourd'hui, en collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines, devrait concerner surtout les problèmes suivants :

a) la relation entre le Royaume de Dieu et la société temporelle, entre la justice du Royaume et la justice sociale ;

b) comment intégrer dans la réflexion théologique une analyse des structures d'injustice dans le monde et une réflexion sur les moyens de transformer le monde dans la perspective du Royaume de Dieu ;

c) comment intégrer la recherche et la promotion d'un nouvel ordre économique mondial ;

d) la promotion de la femme dans l'Église et dans le monde.

Nous recommandons instamment à nos universités, centres d'étude, groupes de recherche, à nos spécialistes en théologie et en sciences sociales, d'étudier spécialement ces problèmes et de faire profiter tout l'Ordre de leurs travaux.

#### Ordinations

- 20 Pour que les frères aient une idée exacte du milieu dans lequel ils vivent et donc qu'ils soient capables d'apprécier d'une manière critique les situations et reconnaître les vraies causes d'injustice, ils doivent y être préparés pendant les études institutionnelles et la formation permanente.

Nous ordonnons donc qu'une sérieuse initiation aux méthodes d'analyse de nos sociétés soit inscrite au programme des études institutionnelles et de la formation permanente, et qu'elle soit faite sous la conduite de spécialistes compétents.

- 21 Nous ordonnons qu'en vue de préparer son prochain Chapitre, chaque province fasse un travail de réflexion critique sur les points suivants :
- a) la qualité du témoignage donné par les communautés et les organismes de la province ;
  - b) la situation du pays en matière de justice ;
  - c) les prises de position publiques qui s'avèrent nécessaires dans le domaine du respect des droits de l'homme.

#### Recommandations

- 22 Au plan de l'organisation de l'Ordre et de la répartition des forces, la trop grande inégalité entre les provinces en hommes, ressources, possibilités de planification doit être corrigée par une réelle solidarité, des échanges, une collaboration plus étroite.

a) Nous recommandons aux regroupements régionaux comme CIDAL, Europe-Nord, etc., d'examiner les possibilités d'entraide réelle entre les provinces de leur zone ou même entre les provinces de divers continents.

b) Nous recommandons à toutes les provinces de prévoir dans leur budget annuel un pourcentage à consacrer à une aide aux provinces ou vicariats dans le besoin, et à la cause de la paix et de la justice.

- 23 Nous demandons aux responsables provinciaux de veiller à ce que le souci de la justice soit présent efficacement au sein des organisations apostoliques dominicaines comme les paroisses, écoles, centres, revues, ainsi que les divers mouvements auxquels les frères participent ; de soutenir les moyens concrets, conformes à l'Évangile, qu'ils mettent en œuvre pour combattre en faveur de la justice.

- 24 Nous recommandons aux frères de collaborer, dans leurs pays respectifs, avec les Commissions nationales ou diocésaines "Justitia et Pax".

- 25 Nous recommandons que IDI soit utilisée pour publier de temps à autre un dossier sur les problèmes de Justice et Paix qui concernent l'Ordre.

#### 26 Commissions

Nous confions au Maître de l'Ordre le soin d'instituer au sein de la Curie

Généralice un "coordinateur" pour tout ce qui concerne les problèmes de Justice et Paix dans l'Ordre. Sa tâche sera :

- a) d'aider et de soutenir les frères qui se trouvent en difficulté à cause de leur engagement pour la justice,
- b) de coordonner et soutenir les initiatives et la collaboration des provinces avec les centres divers,
- c) d'assurer la liaison avec la Commission Pontificale "Justitia et Pax", ainsi qu'avec l'Union des Supérieurs Généraux,
- d) de recevoir et répercuter au sein de l'Ordre les informations les plus importantes.

27 Nous confions au Maître de l'Ordre le soin d'instituer un promoteur et coordinateur régional de la Justice sociale pour chacune des grandes aires apostoliques (Afrique, Amérique latine, Amérique du Nord, Asie, Europe...). Sa tâche sera :

- a) de promouvoir le souci de la justice dans son aire ;
- b) de coordonner les initiatives régionales et la collaboration ;
- c) de recevoir et répercuter les informations les plus importantes.

### III. - Les Prêcheurs et les moyens de communication sociale

28 1. Le monde actuel est caractérisé par la découverte scientifique et le développement de la technologie. Les moyens de communication, principalement la radio, la télévision, la presse et le cinéma, ne sont pas un simple reflet de l'évolution du monde, ils contribuent à cette évolution.

2. Nous assistons à l'apparition d'un nouveau type d'homme, marqué dans ses idées, son comportement, son mode d'expression, par ce qu'on appelle le caractère "audio-visuel". La grande majorité des peuples du Tiers-Monde (dans lequel il faudra bientôt compter plus de la moitié des chrétiens du monde) a reçu l'impact des "mass media". Et la nouvelle génération des sociétés industrialisées de l'ouest a reçu une formation fondée plus sur la télévision que sur le livre.

3. Les moyens de communication créent et répandent une nouvelle forme de langage. Ce nouveau langage privilégie l'image, le son, le flash d'information, le slogan, etc. Il s'agit d'un langage total qui ne s'adresse pas uniquement ni même avant tout à l'intelligence de l'homme, mais qui engage de façon plus immédiate son imagination, ses sens, son émotivité. Dans le même moment une explosion culturelle nous enveloppe, celle d'une culture qui refuse la référence directe aux valeurs objectives et universelles.

4. Le monde d'aujourd'hui, et celui de demain lancent un immense défi à l'Eglise et à l'Ordre. Si l'Ordre doit être au service de la Parole de Dieu de manière utile, il est clair que son engagement dans ce nouvel univers doit absolument figurer parmi les objectifs de son audace apostolique. En un mot, il faut que les frères et sœurs de l'Ordre soient activement présents dans ce secteur clé du monde présent et futur.

5. De la façon la plus simple, il s'agit pour l'apôtre d'apprendre un

nouveau langage, de s'établir dans un nouveau monde culturel, avant même d'affronter la tâche de s'adresser aux hommes d'aujourd'hui par le truchement des media les mieux adaptés. Le problème ne se réduit pas à savoir comment se servir intelligemment des nouvelles techniques et des nouveaux appareils.

6. Comme des prédicateurs qui donnent "priorité à la promotion de la foi" (LCO 106, II), et s'intéressent particulièrement "à ceux qui sont éloignés de la foi" (LCO 99, II), nous voulons atteindre les "hors l'Eglise", ceux qui n'ont pas encore répondu à l'appel du Christ. De même nous voulons atteindre ceux qui s'écartent de l'Eglise. Les media charrient une nouvelle pluralité de modes de vie et des systèmes de valeurs qui relativisent celui des chrétiens. Le prédicateur doit savoir reconnaître ce changement culturel chez ses auditeurs. Il doit savoir reconnaître que ses auditeurs sont, en nombre croissant, moins disposés qu'avant à recevoir ou renforcer leurs croyances religieuses par les méthodes traditionnelles de prédication et d'enseignement : ces méthodes ont eu tendance à ignorer la réalité nouvelle ou à y réagir de manière exclusivement polémique. De même le prédicateur doit reconnaître que ses auditeurs sont moins ouverts au langage symbolique traditionnel.

#### Déclarations

- 29 a) Formation initiale : La formation du prédicateur doit être menée en fonction du monde contemporain et du nouveau type d'homme que nous avons décrit. Les cours, dans leur fond et dans leur forme, doivent tenir davantage compte de cette nouvelle culture. Et cela ne regarde pas seulement ceux qui veulent se spécialiser dans les media. Cela concerne chaque membre de l'Ordre appelé à exercer n'importe quel ministère au sein d'un peuple qui est profondément marqué par les media.
- b) Formation permanente : Puisque les media et les perspectives qu'ils engendrent sont en constante et rapide évolution, un recyclage permanent est essentiel pour chaque membre de l'Ordre. Les frères et soeurs devraient profiter des cours intensifs très valables qui existent un peu partout. Nous soulignons fortement l'importance des micro-media (audio-visuel, presse) comme instruments à la fois de formation permanente et de nombreuses activités apostoliques.
- c) Formation spécialisée : Pour éviter le simple amateurisme et l'improvisation, il faut des études spécialisées et un apprentissage pratique soit dans l'Ordre soit au dehors. Les frères auront ainsi une compétence ou une qualification reconnue sur le plan professionnel, soit dans les mass-media tels que nous les connaissons actuellement, soit dans le domaine en plein développement des meso-media (vidéo-cassette, télévision par câble, etc.).
- 30 Tous les Dominicains, face aux mass media, doivent acquérir une attitude critique envers le contenu et la forme de ceux-ci. Cette approche critique devrait se manifester surtout chez les frères et soeurs qui ont un travail professionnel en ce domaine. Par la façon dont ils fonctionnent, les mass media peuvent recéler des pièges même pour les plus avertis. Ils constituent un pouvoir qui, en de mauvaises mains, peut être utilisé pour dominer et opprimer l'esprit humain. Nos frères et soeurs qui y travaillent, qu'il s'agisse de media contrôlés par l'Eglise, par l'Ordre ou par l'Etat, ou par des intérêts privés doivent servir en tout le bien commun, respectant leur public et s'efforçant de donner dans la société une voix aux hommes sans voix.

Il faut rejeter le sensationnel, le facile, les pressions extérieures. C'est la vérité et l'honnêteté qui doivent nous guider. Quand il est question de l'Eglise et de l'Ordre, nous devrions les montrer comme ils sont, de manière honnête mais critique; nous voulons les voir toujours plus conformes à l'Evangile qu'ils prêchent. Ce service de la vérité est, à juste titre, assumé par l'Eglise et par l'Ordre.

#### Exhortation

- 31 Nous recommandons que les provinciaux avec leurs conseils encouragent dans l'Ordre les efforts pour élucider les relations entre le langage de la foi et le langage des media, le droit humain à la communication et d'autres questions semblables. Ce genre de recherche, qui est bien dans la ligne du charisme de l'Ordre, doit être entrepris par un groupe de travail formé de théologiens, philosophes, spécialistes en sciences et en sciences humaines, professionnels des media.

#### Ordinations

- 32 Nous ordonnons que dans la Ratio Studiorum Generalis soient incorporées des mesures adéquates, que les chapitres provinciaux ainsi que les provinciaux avec leurs conseils soient attentifs à cultiver une nouvelle conscience des media dans notre monde.

Il faut considérer entre autres les points suivants :

a) l'organisation de rencontres de travail au niveau provincial ou inter-provincial (selon les circonstances) entre d'une part les responsables des études, de la formation, de l'apostolat, et d'autre part les frères et soeurs travaillant dans les media.

En rapport avec les programmes de formation, ces rencontres doivent prévoir :

1) l'organisation de cours théoriques et pratiques concernant les media pendant la période de formation,

2) la manière de stimuler l'intérêt des frères dans le domaine de l'information,

3) la manière d'assurer la formation essentiellement pratique de spécialistes, et comment ouvrir des centres dominicains en vue de cette formation,

4) dans le cadre de la formation permanente, comment organiser des cours pratiques qui visent à l'utilisation critique des media.

b) la désignation par chaque province d'un frère responsable de l'apostolat dans et par les media. Il devrait :

- promouvoir l'étude de l'impact des media dans la société ou dans la région,

- coordonner les programmes d'éducation et la collaboration avec les programmes de la Conférence épiscopale ou d'autres groupes de communication, pour éviter le double emploi.

- 32 bis Le Chapitre général a examiné et approuvé la relation présentée par le Secrétariat Dominicain International des Moyens de Communication sociale, conformément aux Actes du précédent Chapitre général (n. 198).

- 33 Nous ordonnons que le Secrétariat Dominicain International des Moyens de Communication sociale soit renforcé. Ses fonctions seront : 1) de pourvoir à l'information, la coordination et les communications entre les frères et soeurs de l'Ordre travaillant dans les media, 2) de représenter l'Ordre

auprès des organismes internationaux, catholiques et autres, concernés par les media. Un membre du Secrétariat résidera à Sainte-Sabine et sera responsable de la communication des nouvelles concernant l'Ordre et la Curie.

Recommandations

- 34 En recommandant chaleureusement IDI comme instrument de communion et d'information pour l'Ordre, nous ordonnons que les provinciaux s'assurent que chaque couvent ou maison formelle de sa province reçoive un abonnement à IDI.
  
- 35 Commission : Nous confions au Maître de l'Ordre le soin d'étudier l'institution d'un Conseiller pour les Communications sociales et d'un responsable de l'information pour la Curie de l'Ordre.

## CHAPITRE III

L'ORGANISATION DE L'ORDREPROLOGUE

36 Le Chapitre général a confié à la deuxième commission l'étude de l'organisation de l'Ordre, afin de consolider ses forces vives et de mieux les répartir. Fidèle à cette recommandation, la commission a étudié sérieusement les problèmes de réalité historique qui concernent tout l'Ordre, comme la collaboration des diverses entités dominicaines qui travaillent dans le même territoire, la représentation des vicariats aux chapitres généraux, l'ordre des chapitres généraux et quelques autres questions.

1. Collaboration entre les Provinces

Dans sa relation au Chapitre général, le Maître de l'Ordre avait souligné une certaine diminution de nos forces provenant du manque d'union et de collaboration entre certaines entités dominicaines, spécialement entre celles qui travaillent dans un même territoire. D'où la nécessité de trouver le moyen de susciter une collaboration intense, créatrice et intelligente, tout en respectant la personnalité propre de chaque entité et en intensifiant la présence de l'Ordre, dans ces lieux, par une vie et une action concertées et mieux organisées. Il est nécessaire de s'unir immédiatement pour susciter la vie, si l'on ne veut pas être contraint, dans l'avenir, de constater la mort.

La diminution de nos effectifs (environ le quart durant les dix dernières années) rend la situation encore plus difficile. Comment alors nous en tenir aux mêmes engagements et au même nombre d'oeuvres ?

Les constitutions, aux nn. 390-395, énoncent les principes de la collaboration souhaitée. Seulement il faut adopter un certain système de caractère permanent et dynamique et capable de favoriser cette collaboration. C'est pourquoi la commission propose - ce qu'elle considère comme important - que toutes ces normes de collaboration entre les provinces et les vicariats, entre les maisons et les couvents soumis à la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre, soient consignées par écrit, révisées tous les quatre ans et adaptées aux exigences pastorales de l'Eglise locale.

2. Représentation des vicariats aux chapitres généraux

Le chapitre général de Madonna dell'Arco (Actes n. 217) recommandait au Maître de l'Ordre de faire préparer une étude sur les vicariats de l'Ordre. La commission de l'organisation de l'Ordre a étudié attentivement les travaux de quelques experts publiés dans les Notes de travail préparatoires au chapitre général, ainsi que les conclusions de CIDAL (Mexico, 1977) qui représentent bien la sensibilité des frères travaillant dans les vicariats d'Amérique latine.

Nous nous sommes aussi inspirés de ces mots de la Constitution fondamentale :

"Le projet fondamental de l'Ordre et la forme de vie qui en découle gardent leur prix à tous les âges de l'Eglise. Mais notre tradition nous convainc qu'il est urgent au plus haut point de les comprendre et de leur donner tout leur poids dans les situations où l'évolution du monde et les mutations s'accélèrent. Dans cette conjoncture, il appartient à l'Ordre de se renouveler en toute force d'âme et de s'adapter, en sachant discerner et éprouver ce qu'il y a de bon et d'utile dans les aspirations des hommes et en les assumant dans l'immuable équilibre des éléments fondamentaux qui intègrent sa vie" (Const. fond. § VIII).

A la lumière de ces documents ont été élaborées de nouvelles structures qui certainement modifient les nn. 407, 408, 409, 465, 520, 521, 522 et aussi d'autres numéros du LCO. On peut même dire que le concept traditionnel de la province en est quelque peu modifié.

Ainsi a-t-on apporté une réponse au désir des frères qui travaillent dans les vicariats et qui demandent une représentation plus directe aux chapitres généraux. Il est vrai que les frères des vicariats sont membres et parties d'une province, et qu'ils sont représentés aux chapitres généraux par leur provincial et les définiteurs de leurs provinces. Cependant ils pensent que leur travail apostolique pourrait être plus efficace et leur représentation aux chapitres généraux plus directe.

Sans doute le problème relatif aux vicariats a-t-il été envisagé en relation avec le contexte historique réel que connaissent les vicariats et avec une projection vers un avenir chargé d'espoir. C'est pourquoi le Chapitre a jugé opportun et utile de leur donner voix aux chapitres généraux à travers les vicaires et des délégués élus par des collèges électifs constitués par le Maître de l'Ordre. Le Chapitre a reconnu la vitalité croissante des vicariats dans le travail évangélique de l'Eglise. C'est pourquoi il leur consacre un nouveau chapitre dans le LCO. On souhaite que cette reconnaissance soit la source d'une nouvelle impulsion, pour la joie et l'espérance de l'Ordre et de l'Eglise.

### 3. Ordre des chapitres généraux

Lorsque cette question fut étudiée au chapitre général de Tallaght (1971), elle fut renvoyée aux chapitres suivants en raison de certaines difficultés. La question de l'ordre des chapitres généraux fut de nouveau longuement discutée au chapitre général de Madonna dell'Arco. Du fait que le Maître de l'Ordre a été élu pour neuf ans seulement et que, d'autre part, on reconnaît la nécessité de maintenir la prédominance des chapitres de définiteurs, il nous est apparu nécessaire de déterminer l'ordre des chapitres.

Après une longue et sérieuse discussion, le présent chapitre de Quezon-City a décidé que les chapitres généraux se succéderaient selon l'ordre suivant : chapitre de définiteurs, chapitre de définiteurs, chapitre de provinciaux et ainsi de suite. Le chapitre électif suspend cet ordre, mais ne l'interrompt pas.

### Déclarations

- 37 Pour favoriser l'unité et la collaboration entre les provinces et les vicariats d'une région donnée, nous déclarons, conformément à LCO 395, II, que l'Assistant d'une région ou un autre frère désigné par le Maître de l'Ordre a la charge de toutes les entités de l'Ordre de ladite région, les provinciaux et les vicaires intéressés devant être consultés.

- 37 bis Nous déclarons que la nouvelle structure de la Curie généralice, selon laquelle le couvent de Sainte-Sabine est exclusivement réservé à la Curie généralice, s'est avérée bienfaisante et sûrement meilleure que la précédente.

Suivant le désir exprimé par le chapitre général de Madonna dell'Arco (Actes nn. 248-252) un style de vie authentiquement humain et religieux est présentement le fait dudit couvent. Le Maître de l'Ordre et ses collaborateurs y vivent en une communauté mieux adaptée ; les provinciaux, les frères et les hôtes y sont plus facilement accueillis.

#### Exhortations

- 38 Nous exhortons vivement les prieurs provinciaux à suivre l'esprit missionnaire de Notre Père S. Dominique qui, jusqu'à la fin de sa vie, désirait aller prêcher l'Evangile aux Tartares : qu'ils considèrent les besoins du tiers monde, spécialement des peuples d'Afrique et d'Asie, où l'Eglise n'est pas implantée ; et même, si c'est nécessaire, qu'ils abandonnent le ministère là où l'Ordre est suffisamment représenté ou bien qu'ils réduisent le nombre des frères qui y travaillent afin de pourvoir aux tâches missionnaires en question, bien plus nécessaires et bien plus urgentes.
- 39 Quant aux vicariats régionaux et provinciaux qui ont présentement une représentation directe aux chapitres généraux, nous les exhortons à resserrer les liens qui les unissent, soit à leur propre province, soit à la province du pays ou de la région où ils travaillent, soit avec les vicariats voisins.
- La vitalité de ces vicariats doit mener à une meilleure implantation de l'Ordre dans le pays ou la région en question, en particulier en favorisant les vocations destinées à la province locale, si elle existe.

#### Admonition

- 40 Le caractère propre d'un chapitre général de définiteurs demande que les délégués soient de préférence des représentants de la "base", parce que cette représentation est un signe essentiel de l'esprit démocratique de notre Ordre. En conséquence, que l'on n'élise pas trop facilement comme délégués les ex-provinciaux sortant de charge ou les assistants du Maître de l'Ordre.

#### Recommandations

- 41 Aux provinces qui ont beaucoup de frères, nous recommandons de venir en aide aux provinces moins nombreuses à qui manquent les effectifs nécessaires pour un renouveau vital ou de nouvelles spécialisations apostoliques. Nous leur recommandons d'y transférer quelques sujets, soit par transfiliation, soit par assignation, conformément aux Constitutions.
- 42 Nous recommandons aux prieurs provinciaux de déléguer aux vicaires provinciaux et régionaux tous les pouvoirs que les Constitutions permettent de déléguer.
- 43 Vu la diminution du nombre des religieux dans presque toutes les provinces, nous leur recommandons :  
de procéder à une révision critique de leur apostolat actuel,  
d'opter pour des formes d'action qui favorisent davantage la promotion de

l'apostolat auquel nous sommes appelés en tant que dominicains, enfin d'être prêts à abandonner des formes de ministère en contradiction avec l'apostolat dominicain.

Commissions

- 44 Nous chargeons le Maître de l'Ordre de doter la Curie généralice d'infrastructures techniques qui en rendent plus efficaces l'organisation et l'administration.
- 45 Nous chargeons le Maître de l'Ordre d'étudier la situation de la province Notre-Dame du Rosaire, laquelle, n'ayant pas de territoire propre, n'est pas régie par LCO 253, II.

## CHAPITRE IV

NOTRE VIE RELIGIEUSE DANS LE MONDE ACTUELPROLOGUE

46 Après avoir considéré et étudié attentivement la relation des prieurs provinciaux au Chapitre général, nous désirons proposer, en toute confiance et conscience, quelques réflexions aux frères qui se posent des questions sur la valeur actuelle de la vie religieuse. Les éléments essentiels de notre vie sont bien résumés dans la Constitution fondamentale et permettent aux frères qui les mettent en pratique d'être, aujourd'hui comme au temps de saint Dominique, des hommes "qui évangélisent par le monde le nom de Notre Seigneur Jésus Christ" (LCO, Const. fond. 1, I).

Ayant bien étudié les expériences des provinces, nous voulons souligner quelques signes évidents de la vitalité de l'Ordre aujourd'hui, sans oublier certaines difficultés réelles.

a) Beaucoup de frères s'occupent de ceux qui ignorent l'Évangile ou ne veulent pas l'entendre; ils leur font découvrir par leur prédication apostolique l'esprit des béatitudes; ils les nourrissent d'une réflexion théologique adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

b) Certaines communautés ont renouvelé leur prière chorale, tout en offrant aux laïcs la possibilité de participer à la vie liturgique du couvent.

c) Enfin des frères et des communautés, privés de liberté, n'en continuent pas moins d'apporter un témoignage éclatant de notre vie religieuse.

Cependant, demeure une question urgente et fondamentale, qui est posée avec insistance par les jeunes et qui les inquiète tous, eux qui représentent l'espoir de l'Ordre : en quoi consiste notre identité ? quel est le caractère de l'Ordre ou quels sont les éléments spécifiques ? qui est le dominicain ? La vie apostolique des frères peut être, - et de fait est - souvent intense, mais ces jeunes s'interrogent sur les éléments essentiels de notre vie, alors qu'ils voient diminuer, toujours de plus en plus, l'estime pour la vie consacrée, et notre apostolat souffrir d'un manque de planification créatrice.

Nous ne voulons pas énumérer ici tous les critères qui, aujourd'hui, pourraient répondre adéquatement aux questions de ceux qui suivent de près l'évolution continue de notre monde et qui réclament des solutions adéquates et satisfaisantes. On les trouvera, avant tout, dans la familiarité et la communion vivante avec saint Dominique ainsi qu'avec nos frères illustres qui, durant tant de siècles, ont le plus marqué l'histoire de l'Ordre d'une empreinte indélébile. Si notre Ordre a pu conserver l'unité dans la diversité, c'est par sa fidélité à son charisme initial propre, c'est-à-dire "la sainte prédication assumée par des hommes évangéliques" qui ont su magnifiquement analyser et comprendre les problèmes de leur temps.

Sans autre considération, nous sommes persuadés que notre identité sera de plus en plus claire, si les frères acquièrent plus profondément cette con-

viction, s'ils apprennent à scruter le monde d'aujourd'hui avec les yeux de la foi et s'ils savent être présents à ses problèmes.

Pour renouveler la vie dominicaine et lui donner un élan nouveau, qui en fasse une présence évangélique authentique à la fois toujours la même et toujours nouvelle, il faut poursuivre, par des échanges fraternels, une recherche continuelle des vraies exigences de la vie religieuse, évaluer continuellement et patiemment les opinions de chacun, remettre courageusement en question les coutumes et les habitudes de vie. Rechercher tout cela et le vivre jour après jour en communauté, ne serait-ce pas un moyen d'attirer les jeunes, d'interpeller les incroyants, de provoquer ceux qui sont tourmentés par le doute, et enfin de présenter une image vivante de saint Dominique ?

Une interrogation sérieuse sur la vision et la présence au monde de l'apôtre de la "sainte prédication" requiert une profonde confrontation des exigences, dont nous rappelons ici quelques aspects :

1. Notre vie dominicaine tout d'abord est fondée sur l'exemple de saint Dominique et nourrie aux sources de la vie apostolique qui nous sont transmises par près de huit siècles d'histoire. On doit en trouver l'expression écrite dans les Constitutions. Nos Constitutions en effet sont pour nous plus qu'un texte de loi, elles sont une source de vie spirituelle. Aussi ne pouvons-nous pas choisir dans les Constitutions tel ou tel élément, mais nous devons les accepter intégralement afin d'en être marqués totalement.

2. C'est à ces seules conditions que chaque frère, selon ses propres moyens, pourra apporter son concours effectif à la réflexion commune sur les tâches à accepter par la communauté et sur la planification de l'apostolat. Ainsi la diversité des âges, des mentalités et du travail sera acceptée par les frères comme une nécessité et une richesse. Cette acceptation n'entraîne pas pour tous un vrai "pluralisme de plénitude". Cependant, ce pluralisme ne peut naître que dans la recherche constante, qui ne peut être vraie et efficace que si elle est conduite dans la confiance et la communion fraternelle.

3. Quant à la formation initiale des jeunes frères, ce qui est dit dans la première partie des Constitutions reste encore valable (LCO 154-251). Aux nn. 160-161, on énumère brièvement les exigences de la communauté formatrice. Seule la communauté qui vit, dans la vérité et la joie évangélique, ces éléments fondamentaux, accueille bien les jeunes et assure à la formation des promesses pour l'avenir. Il y a donc communauté formatrice lorsque la vie communautaire et la vie apostolique des frères se nourrissent mutuellement et forment ensemble un certain équilibre. Dans un tel milieu porteur, les jeunes peuvent faire progressivement l'expérience de la fidélité en même temps que de la créativité qui marquera ensuite toute leur vie :

a) Fidélité envers les éléments fondamentaux de l'Ordre. Cette fidélité façonne l'Ordre d'autant plus qu'elle constitue davantage une synthèse d'unité qui nous amène à la réalisation de notre mission apostolique, c'est-à-dire à la profession des conseils évangéliques, à la célébration commune des heures liturgiques et de la messe conventuelle quotidienne, à l'étude assidue personnelle et communautaire, etc.

b) Créativité en vue du progrès et en fonction des problèmes du monde. C'est seulement en étant authentiquement contemporain des hommes de son temps qu'un frère prêcheur peut porter témoignage, sa vie parlera aux hommes et leur ouvrira l'accès à la Parole que Dieu leur destine dans le monde où ils vivent.

Cette fidélité créatrice constitue le sommet et le soutien de la communauté formatrice qui, de cette façon, est toujours prête à témoigner de son espérance et de la "sequela Christi" sur les pas de saint Dominique.

#### Exhortations

- 47 "A temps et à contretemps" nous exhortons les frères à étudier en commun et régulièrement la Parole de Dieu et les Constitutions (spécialement la Const. Fund. IV), pour qu'apparaissent les causes des difficultés de la vie commune et que, de plus en plus, la fidélité créatrice soit conforme à l'esprit apostolique.
- 48 Dans notre profession un seul vœu est exprimé, le vœu d'obéissance (LCO 17, II), parce que l'obéissance accroît la liberté, engendre la communauté et favorise l'unité de la mission. A ceux-là qui sont chargés de la formation il revient d'expliquer le but principal de l'obéissance évangélique et de favoriser le progrès de celle-ci dans son intime connexion avec la liberté chrétienne.
- 49 "Parce que la vie religieuse est un signe admirable du Royaume des cieux et que, par une plus profonde consécration à Dieu dans l'Eglise, elle manifeste aussi et signifie clairement la nature profonde de la vocation chrétienne" (LCO 118), nous exhortons tous les frères à être des témoins prophétiques de la pauvreté, se servant des choses, mais non pas comme le suggère la société moderne qui cède au gaspillage, "en se conformant au monde présent" (Rm 12, 2). Que notre vie brille par sa simplicité et évite tout superflu.
- 50 La pauvreté "nous rapproche plus étroitement des pauvres à évangéliser". Nous exhortons donc vivement tous et chacun à faire converger leurs efforts, dans chaque communauté, et à décider ce qu'il faut faire pour manifester notre solidarité avec les pauvres, soit en promouvant quelque œuvre sociale, soit en participant activement à celles qui existent sur place.
- 51 Enfin nous exhortons les frères à avoir le souci de la pauvreté, à en conférer au chapitre conventuel afin que les décisions prises en commun soient considérées par chacun comme étant les siennes, - en ce qui concerne par exemple "l'argent de poche", ou les dépenses individuelles et collectives -; ainsi favorisera-t-on une sensibilité commune en tout ce qui relève du vœu de pauvreté. Que les supérieurs soient soucieux de promouvoir tout cela en paroles et en actes, tant en stimulant les frères (LCO 300, 2°) qu'en les reprenant (LCO 54).
- 52 "Imitant la vie virginale du Christ, qui par amour pour l'Eglise se livra lui-même pour elle, et poussés par notre vocation apostolique, nous nous donnons totalement à l'Eglise pour un plus grand amour des hommes; ministres de l'œuvre de la régénération éternelle, nous devenons plus aptes à ce service, nous qui acceptons plus largement la fraternité en Jésus Christ" (LCO 26, I), nous savons que notre chasteté consacrée pour le Royaume des cieux nous apporte la liberté du cœur; la chasteté elle-même et l'affectivité sont d'une grande importance pour favoriser la vraie communion des personnes: ainsi la liberté, qui vient de la chasteté consacrée, est mise au service des hommes pour l'amour du Christ. Ainsi l'affectivité humaine est-elle assumée et dilatée par la vigueur de la charité.
- Nous exhortons donc les frères à acquérir une maturité humaine et à l'ac-

croître au moyen des valeurs interpersonnelles de communication : celles-ci favoriseront entre les frères une solide et très joyeuse amitié.

C'est en effet l'amitié qui construit une communauté et nous pousse au service des pauvres dans la charité du Christ ; ces pauvres qui, le plus souvent, inconsciemment et confusément, cherchent activement à conquérir la liberté par de fausses voies, nous pouvons de la sorte leur faire atteindre la joie de la véritable amitié et de la béatitude.

- 53 Nous recommandons aux frères d'examiner en conseil conventuel si l'usage des moyens de communication sociale (mass media) est vraiment utile à notre tâche de prédicateurs et ne nuit pas à la vie religieuse et fraternelle, par exemple en perdant du temps, en rompant le silence conventuel, en empêchant les frères de communiquer, en péchant contre la pauvreté, etc.

#### Recommandations

- 54 Nous recommandons à chaque communauté de promouvoir les vocations, en coordonnant leur action avec celle des autres maisons, sous la conduite du provincial ou d'un autre frère désigné par lui. Que les formes de cette action soient publiées dans les IDI afin que ces expériences soient connues dans tout l'Ordre et puissent être multipliées.
- 55 Nous recommandons également que les expériences faites en matière de formation initiale soient publiées dans les IDI.
- 56 A tous les frères de notre Ordre qui sont chargés de la formation nous recommandons de se réunir en congrès, soit par pays, soit par région linguistique, afin de se former un jugement plus sûr en matière d'objectifs éducatifs et de moyens adaptés à la formation.
- 57 Normalement tout frère clerc, à l'issue de son temps de formation institutionnelle (LCO 223), est ordonné prêtre.
- S'il reste quelques doutes ou quelques difficultés, soit de la part du frère, soit de la part de la communauté (cf. LCO 246), que le prieur provincial, en toute fraternité, délibère en son conseil de la vocation et du ministère du frère en question.
- 58 Nous recommandons à tous les promoteurs du Rosaire de promouvoir cette dévotion sous une forme et selon une méthode qui convienne à notre temps, en tenant compte des expériences exposées au Congrès International du Rosaire (Rome, mai 1976). L'occasion nous est bonne de rappeler aux frères ce texte de LCO 67, II : "Les frères auront à cœur la dévotion traditionnelle dans l'Ordre, envers la Vierge Mère de Dieu, Reine des Apôtres, modèle de méditation des paroles du Christ et de docilité dans sa propre mission."
- 59 Nous recommandons au Maître de l'Ordre d'entreprendre des démarches auprès de la S.C. pour les Causes des Saints en faveur de la béatification du protomartyr Lorenzo Ruiz, laïque des Iles Philippines, qui, avec neuf frères prêtres de la province Notre-Dame du Rosaire et sept autres membres de la famille dominicaine, a été massacré pour la foi au XVIIe siècle, à Nagasaki. L'ambassade des Philippines auprès du Saint-Siège s'associe en toute ferveur à cette démarche pour obtenir la béatification.

De même pour la canonisation des Bienheureux Valentin Berrío-Ochoa et de ses compagnons, martyrs O.P. au Vietnam, au XIXe siècle.

Commission

- 60 Nous chargeons le Maître de l'Ordre de demander au Saint-Siège que le prieur provincial en son conseil puisse ériger les Confréries du Rosaire sans être obligé de recourir à la Curie - *salvis salvandis* can. 656, 711 et 712.

Congratulation

- 61 Nous nous réjouissons d'apprendre que le Propre dominicain (du Missel et de l'Office) est sur le point de paraître. Nous remercions tous ceux qui, depuis de longues années, y ont travaillé avec ferveur et compétence. Nous exhortons tous les membres de l'Ordre à chercher dans ces textes, si riches par leur nombre et leur contenu, un aliment pour la rénovation de leur vie dominicaine, grâce à un contact plus direct avec ceux-là qui sont nos modèles et nos intercesseurs à la suite de S. Dominique.

## CHAPITRE V

LES FRÈRES COOPÉRATEURSPROLOGUE

62

1. "Il y a diversité de dons spirituels, mais c'est le même Esprit; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur; diversité d'opérations, mais c'est le même Dieu qui opère tout en tous" (1 Co 12, 4-6). L'Ordre des Prêcheurs en son entier donne l'image de cette unité dans la diversité de manière spéciale; dans l'Ordre également les dons accordés à chacun le sont pour le bien de tous. Des frères de l'Ordre nous pouvons dire en outre, comme saint Augustin, que la première raison pour laquelle ils sont réunis c'est afin d'habiter ensemble dans l'unanimité, ne faisant qu'un cœur et qu'une âme en Dieu (Règle). Le présent Chapitre général voudrait répéter ce message à tous les frères et envoyer un mot d'encouragement et d'espérance confiante à tous ceux qui, clercs ou coopérateurs, vivent l'aventure d'une vie commune dominicaine dans ces temps difficiles.

2. Nous désirons souligner en particulier l'unité et la vocation commune des frères clercs et des frères coopérateurs dans l'Ordre. Depuis Vatican II, l'Eglise est devenue de plus en plus sensible à cette vérité fondamentale, que c'est à un seul peuple saint qu'est réservée la tâche de proclamer le Royaume de Dieu. Déjà au tout début de l'Ordre, saint Dominique a réuni ensemble laïcs et prêtres, hommes et femmes pour témoigner ensemble de l'Evangile (cf. Prologue sur la famille dominicaine). Dans l'Ordre des Prêcheurs, les frères clercs et coopérateurs ont toujours travaillé ensemble à l'annonce de l'Evangile et veillé ensemble dans la prière. Nous affirmons que là où les prêtres et les frères coopérateurs vivent et travaillent ensemble, là l'Ordre est vraiment et totalement présent. Même si seulement quelques-uns d'entre nous portent le nom de coopérateurs, nous sommes tous appelés à être de vrais coopérateurs dans la mission de l'Ordre (Const. fond. 1, VI; LCO 219, II, révisé).

3. Là où les frères coopérateurs ne sont plus présents et actifs dans l'apostolat dominicain, ou bien là où ils ne sont pas appelés à apporter leur entière collaboration, dans notre vie et dans notre travail, selon l'esprit de l'Ordre exprimé clairement dans les Constitutions (cf. LCO 100, I et II), notre Ordre perd d'autant l'esprit de saint Dominique et le sens de notre commune profession s'en trouve obscurci. Au nom de tout l'Ordre, le présent Chapitre confesse que nous avons trop souvent ignoré le riche patrimoine de saint Dominique, que nous avons omis de promouvoir la vocation spécifique du frère coopérateur et que nous avons négligé son rôle dans l'apostolat de toute la communauté. Nous déclarons que c'est l'une des premières priorités de ce Chapitre de réparer cette négligence; aussi demandons-nous à tous les frères, clercs et coopérateurs, de raviver leur connaissance et leur estime de cette vocation spéciale et de travailler ensemble à la remettre en valeur tant pour la vie de la communauté que pour le salut des hommes.

4. Le présent Chapitre n'a pas l'intention d'apporter de grands changements législatifs en la matière, car il nous semble que les possibilités de développement et de croissance sont déjà en germe dans notre législation.

Plutôt que de légiférer sur et en faveur des frères coopérateurs, nous voulons qu'ils puissent participer davantage à la vie et au gouvernement de l'Ordre, selon l'esprit de l'Eglise (cf. *Ecclesiae Sanctae*, 11, 27) et le désir exprimé fréquemment par tant de frères. C'est pour cette raison que nous avons supprimé tout empêchement à l'élection des frères coopérateurs comme définiteurs des chapitres provinciaux et généraux.

5. Nous voudrions cependant vous soumettre quelques réflexions sur le n. 100 du LCO, où est décrite la variété des possibilités pour les frères coopérateurs de participer à l'apostolat de l'Ordre :

"Les frères coopérateurs participent à l'apostolat de toute la communauté, (i) non seulement par leur travail qui les fait pourvoir aux nécessités du couvent, mais encore par un ministère proprement dit, (ii) soit qu'ils collaborent avec les frères prêtres, (iii) soit qu'ils exercent, par eux-mêmes et selon leurs aptitudes, une activité apostolique."

(i) Le travail matériel pour les besoins du couvent

Une maison dominicaine doit être en elle-même une sainte prédication ("*Sancta praedication*") et un témoignage évangélique, exactement comme les premiers disciples : "ensemble ils mettaient tout en commun et jour après jour fréquentaient assidûment le Temple, rompant le pain dans leurs maisons, prenant leur nourriture avec joie et simplicité de cœur; ils louaient Dieu et avaient la faveur de tout le peuple" (Actes 2, 44-46). Une maison dominicaine doit être une maison où l'accueil est simple et fraternel.

C'est avec chaleur et gratitude que nous reconnaissons le travail assidu de tant de nos frères coopérateurs pour faire de nos maisons de tels foyers de fraternité et d'accueil mutuel. Aucun travail ne doit être méprisé ou sous-estimé; car le Christ lui-même est venu non pour être servi, mais pour servir. En outre il faut dire que si nous ne sommes pas tous empressés et joyeux au service des autres, nous n'avons rien de commun avec le Christ. Nos Constitutions imposent à tous les frères le soin de pourvoir aux besoins des autres frères (LCO, 4). Le service matériel de la communauté ne définit donc pas en lui-même la vocation du frère coopérateur et cette tâche ne doit pas lui échoir simplement parce qu'elle n'incombe pas aux clercs. Même là où les frères coopérateurs acceptent joyeusement la majeure partie de ce travail, ils doivent être capables de compter sur l'aide et la collaboration de tous.

(ii) Ministère de collaboration avec les frères prêtres

Il appartient aux prêtres, comme éducateurs de la foi, de favoriser et de promouvoir les charismes et les ministères de tout le peuple de Dieu, et de faire en sorte que les chrétiens soient conduits dans l'Esprit Saint jusqu'à l'épanouissement total de leur vocation évangélique (cf. entre autres, *Presbyterorum Ordinis*, nn. 6 et 9); *Apostolicam Actuositatem*, n. 25). Depuis que le Concile Vatican II a parlé des différents moyens par lesquels les non-prêtres peuvent partager avec les prêtres les multiples ministères qu'ils exercent pour le Christ dans l'Eglise, il incombe de découvrir les possibilités qui existent d'abord au sein de nos propres communautés. Un peu partout dans l'Ordre, nous retrouvons des frères coopérateurs qui sont associés à part entière à des tâches de recherche théologique, d'instruction chrétienne, de conseil spirituel, de préparation aux sacrements ou de simple présence chrétienne. Nous sommes heureux de constater que certaines Provinces ont déjà exploré la possibilité de répartir entre

tous les frères les tâches de catéchèse et de pastorale, et nous espérons, servatis de jure servandis, que cette initiative sera imitée ailleurs dans l'Ordre.

(iii) Activité apostolique exercée par eux-mêmes et selon leurs aptitudes

Saint Dominique désirait que les frères coopérateurs soient chargés des tâches administratives et des œuvres de charité qui permettraient à l'Ordre de remplir sa vocation évangélique envers les pauvres. C'est en prenant soin des pauvres et des déshérités, non par condescendance mais comme étant l'un des leurs, que saint Martin de Porrès a rempli sa vocation et est devenu, pour le monde entier, l'exemple de celui qui, au nom du Christ, se met au service de "ces petits".

Dans notre monde moderne, les actes individuels de charité ne suffisent plus; la charité doit être organisée et aller de pair avec la lutte pour la justice. De nos jours, nous voyons des frères coopérateurs assurer la présence de l'Eglise et de l'Ordre dans des secteurs où les ministres ordonnés ne travailleraient pas avec la même efficacité : parmi les prisonniers, les immigrants ou les jeunes. Nos frères coopérateurs travaillent comme professeurs et instructeurs techniques dans les écoles, comme dirigeants de club de jeunes (Boys' and Youth Club), comme officiers d'entraînement (probation officers), comme travailleurs sociaux (social workers) et de bien d'autres manières.

Dans les pays en voie de développement et dans les sociétés pré ou post-chrétiennes, ces divers ministères peuvent porter beaucoup de fruits, c'est pourquoi nous les recommandons, et nous demandons aux frères de prendre conscience de telles possibilités.

6. Tous les frères sans exception sont appelés à la maturité et à l'exercice de la responsabilité, en devenant en même temps que leurs confrères des maîtres de vérité et des ministres de la Parole (cf. Const. fond. § VI). A celui qui a reçu beaucoup, le Seigneur demandera beaucoup. Dès lors, il est d'une importance capitale de promouvoir la vocation du frère coopérateur pour elle-même et non comme une espèce de sous-produit. L'Ordre doit chercher à attirer des candidats qui ont reçu une solide éducation secondaire et qui démontrent des qualités de clairvoyance et de "leadership". Enfin, la formation humaine, spirituelle et intellectuelle donnée aux frères coopérateurs doit être, en tout, aussi solide et sérieuse que celle qui est offerte à ceux qui se préparent à l'ordination. Les expériences des Provinces rassemblées par la commission demandée par le Chapitre de Madonna dell'Arco (Actes, n. 222) montrent clairement que là où l'on attend peu des frères coopérateurs, les vocations sont rares et les candidats ne persévèrent pas. Au contraire, dans les Provinces et les Vicariats où l'on exige des candidats un certain niveau d'éducation et où une ratio formationis intelligente et équilibrée les encourage à développer leurs talents au service du Seigneur, les aspirants de valeur ne manquent pas. Cela se vérifie surtout chez les frères coopérateurs des nations développées. A eux en particulier et à tous les frères coopérateurs de l'Ordre, dont les réflexions ont inspiré son travail, le Chapitre adresse ses profonds remerciements et affirme son espérance dans l'avenir.

Déclaration

63 Là où le demandent les besoins de l'Eglise locale ou régionale, le provincial en son conseil peut désigner pour le diaconat permanent les frères co-

opérateurs qu'il aura jugés aptes à ce ministère, servatis de iure servandis (cf. River Forest n. 83 et Tallaght n. 147).

La formation de ces frères au ministère diaconal sera conforme, non seulement aux exigences de l'Eglise locale, mais encore au charisme propre de l'Ordre.

## CHAPITRE VI

LA FAMILLE DOMINICAINEPROLOGUE

64 L'Ordre dominicain doit en tout temps, à la fois dans sa vie et son apostolat, être attentif aux grands mouvements authentiques de son époque. La capacité d'être de son temps a été la marque spécifique de la vision originelle de saint Dominique lorsqu'il fonda l'Ordre et elle lui a donné sa force et sa fraîcheur premières. Aujourd'hui, il n'en est pas moins vrai que l'Ordre doit porter en lui-même les espoirs, les valeurs légitimes et les idéaux retrouvés de l'homme contemporain, s'il veut demeurer une force vitale dans la diffusion de l'Évangile.

De nos jours, l'Ordre est confronté à deux grands mouvements, dans l'Église et dans le monde : d'une part, la montée du laïc, comme élément indispensable à l'établissement du Royaume de Dieu, et, d'autre part, le mouvement - plus récent et sans cesse croissant - de la libération de la femme et de la reconnaissance de son égalité avec l'homme. Ces deux mouvements en réalité ne sont que l'accomplissement des paroles de saint Paul : "Il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme; car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus" (Ga 3, 28).

L'Ordre des Prêcheurs portait déjà en germe ces deux mouvements aussi bien au moment de sa fondation que dans sa législation la plus récente. Saint Dominique a fondé d'abord une communauté de moniales, puis, plus tard, une communauté de frères; peu de temps après, suivant son inspiration, se constituèrent des groupes de laïcs engagés, dont certains demeurèrent laïcs alors que d'autres commencèrent à vivre les vœux en commun. Nous assistons ici aux débuts de ce qu'on appellera plus tard la famille dominicaine : une association d'hommes et de femmes, de clercs et de laïcs, liés ensemble par un idéal commun, une commune inspiration et enfin un même nom, celui de dominicain. La Constitution fondamentale de l'Ordre ainsi que la législation générale des frères attirent l'attention sur cette idée de famille dominicaine, cette famille dont on a fait une expérience si intense au Congrès missionnaire de Madrid (1973) et à laquelle le Chapitre de Madonna dell'Arco a donné son expression juridique la plus explicite.

Le Maître de l'Ordre, dans son rapport au Chapitre, déclare que l'idée de famille dominicaine a fait naître dans l'Ordre de grands espoirs et qu'on en attend une source d'inspiration et de créativité pour l'avenir. Le fait que la notion de famille dominicaine ait été largement acceptée par toutes les branches de l'Ordre semble être un signe particulier de l'œuvre de l'Esprit qui travaille en chacun de ceux qui veulent être fils et filles de saint Dominique.

Les branches de la famille dominicaine sont liées par un même nom et par des traditions apostoliques et spirituelles communes qui ont leur source en saint Dominique. Elles sont liées aussi par le fait qu'elles sont toutes au service de la mission de l'Ordre, chacune selon sa voie propre (cf. LCO 141; Madonna dell'Arco 224). Cette communion à l'esprit et au propos de saint

Dominique est peut-être le lien d'unité le plus profond, tout comme dans l'Eglise c'est l'Esprit du Christ et la commune responsabilité dans la mission qu'il lui a confiée qui relient ses différents membres en un seul corps. Dans l'Ordre, le Maître général, comme successeur de saint Dominique est le "principe et le signe d'unité de la famille dominicaine" (cf. Madonna dell'Arco 224). Si chacun de ses membres, dans la formule de profession, faisait référence explicite à ce principe, l'unité de la famille dominicaine n'en serait-elle pas plus clairement exprimée et le sens de l'appartenance à une même famille renforcée ?

Saint Dominique a fondé sa famille non pas pour elle-même, mais pour la mettre au service de l'Eglise et de sa mission dans le monde. En fait de potentiel humain, la famille dominicaine jouit de vastes ressources. Nous devons admettre cependant que ce potentiel impressionnant est loin d'être pleinement exploité faute d'une collaboration suffisante. Le développement d'un esprit dominicain et d'une formation dominicaine authentiques a souffert du manque de liens plus étroits au sein de la famille dominicaine. Le développement mutuel des vocations, qui aurait pu en résulter, en a également souffert. Plus sérieusement, on peut dire que l'efficacité de chacune des branches de la famille a été diminuée par l'absence de cet enrichissement mutuel, génératrice de points de vue unilatéraux. C'est pourtant le génie de l'Ordre de proposer, en principe, un équilibre remarquable et une complémentarité entre les différentes branches de la famille. Mais si cet équilibre délicat n'est pas maintenu, tout l'apostolat de l'Ordre en souffre.

Les fils et les filles de saint Dominique ont toujours été conscients du fait qu'une part précieuse de leur héritage est dans le grand respect qu'a la famille dominicaine pour la dignité, la liberté et la responsabilité de chacun de ses membres. Nous avons toujours jalousement défendu cet héritage et nous sommes soucieux de le maintenir intact dans un monde de "culture de masse" où la personne peut être si facilement ignorée et parfois même mise de côté. Mais nous pouvons nous demander si nous n'avons pas trop privilégié cette préoccupation au détriment d'autres valeurs tout aussi importantes de notre héritage, valeurs dont la perte pourrait peut-être mettre en danger notre vocation dominicaine. Nous pouvons nous demander pourquoi nous avons tant de peine à réaliser et à donner figure à l'aspect communautaire de notre vocation. Est-ce à cause d'un respect exagéré et déformé de la personne ? C'est pourtant un signe de maturité quand la personne peut s'insérer dans la vie sociale d'un groupe sans craindre de perdre sa liberté ou son identité. La communion et la collaboration constituent le test et la preuve d'un sain "personnalisme".

Il est vraiment d'une grande importance pour l'Ordre dominicain de réaliser la vision initiale de saint Dominique, son fondateur. Les deux mouvements mondiaux en faveur de la promotion du laïc et de la totale égalité de la femme coïncident de manière singulière avec ce que saint Dominique a semé dans l'idée même de l'Ordre. Le temps des semailles et de la récolte se rencontrent à ce moment de l'histoire. C'est maintenant pour la famille dominicaine le temps favorable, pour réaliser une authentique égalité et complémentarité entre ses différentes branches. Si nous croyons que l'Esprit Saint nous parle vraiment dans et par les signes des temps, nous ne pouvons ignorer cet appel à une plus grande collaboration dans tous nos ministères. Nous ne pouvons négliger de fournir les efforts nécessaires pour envisager et promouvoir une unité organique plus grande entre ces branches. La tâche qui s'offre à nous aujourd'hui, c'est le défi de devenir ce que saint Dominique a commencé : une famille, liée à l'Eglise et au monde par l'unité de la vie et la complémentarité des services.

Déclaration

- 65 Nous déclarons que la phrase "religio nostra clericalis est", même si elle s'applique directement aux frères, comme c'est le cas pour LCO 1, VI, doit être comprise en ce sens : tous les membres de la famille dominicaine participent, chacun à sa mesure, au propos de vie et d'apostolat de saint Dominique; aussi les membres non-clercs de la famille dominicaine ne sont-ils pas moins dominicains et ne participent-ils pas de moindre façon à la vocation dominicaine.

"Toutes les branches de la famille dominicaine (cf. LCO 1, IX), participant à une vocation commune, servent chacune à sa manière la mission de l'Ordre dans le monde" (LCO 141). La participation à une vocation commune entraîne la solidarité de tous et lie chacun au service de la mission de l'Ordre selon une réciprocité nécessaire. La diversité n'est donc pas fondée sur quelque inégalité entre les membres des diverses branches de la famille, mais plutôt sur le fait que la mission de l'Ordre est remplie grâce à des ministères différents et réciproques et s'accomplit grâce à une collaboration mutuelle et complémentaire.

Informations

- 66 Ont participé aux sessions de la commission de la famille dominicaine, avec les membres de cette commission, Soeur Marie-Thomas Franich, prieure du monastère de Los Angeles (U.S.A.), Soeur Marie-Stella Salao, prieure générale de la Congrégation de Sainte-Catherine de Sienna (Philippines), Soeur Jordana Roche, prieure générale des Soeurs dominicaines d'Irlande, et Madame Marjorie Ternovy, présidente nationale des fraternités dominicaines laïques d'Australie.
- 67 Le Secrétariat Général de la Famille Dominicaine (S.G.F.D.) a soumis au Chapitre général un rapport sur ses activités; ce rapport a été examiné et approuvé par le Chapitre.
- 67 bis Le Promoteur général des fraternités, Fr. Liam Walsh, a soumis au Chapitre général un rapport qui a été examiné et approuvé.

Exhortations

- 68 Il nous semble d'une grande importance que se tienne en chaque région, un congrès ou une réunion de chacune des branches de la famille dominicaine. Elle pourra être suivie d'une assemblée générale de toutes les branches dans laquelle seront dûment étudiés les problèmes communs à l'ensemble de la famille et cela en préparation d'une réunion internationale. Au cours de cette réunion internationale seront traités les problèmes qui concernent la famille dominicaine tout entière dans l'accomplissement de sa vocation commune et de sa mission spécifique.
- 69 Nous souhaitons vivement que les promoteurs généraux des diverses branches de la famille dominicaine ne se voient pas imposer d'autres charges qui les gêneraient dans l'exercice de celle-là.
- 70 Pour favoriser et exprimer plus heureusement l'unité de la famille domini-

la formule de cooptation de chaque branche de l'au Maître de l'Ordre en tant que successeur et signe de l'unité de la famille" (cf.

----- 224 ; LCO 1, VI).

- 71 Pour favoriser, chez les candidats comme chez les membres, une meilleure communauté d'esprit et une meilleure connaissance de la vocation et de la mission dominicaines, on instituera, à l'intention des frères ou des sœurs d'une même région un cours commun de formation fondamentale.
- 72 On souhaite que le titre "Ordre des Prêcheurs" soit mentionné de quelque manière dans les livres des Constitutions des diverses branches de la famille dominicaine.
- 73 Nous nous réjouissons des diverses collaborations déjà réalisées ou en cours de réalisation entre les membres des branches de la famille dominicaine et nous souhaitons que cette collaboration s'intensifie, surtout au sein d'une même région. Aussi recommandons-nous bien volontiers aux frères, aux moniales, aux sœurs et aux membres des fraternités laïques qui, d'ores et déjà, travaillent dans le sens d'une collaboration à l'apostolat de l'Ordre, de rester fidèles à leur propos. De même nous exhortons tous les membres de l'Ordre à suivre leur exemple et à promouvoir de nouvelles formes de collaboration.

#### Ordination

- 74 Nous ordonnons que chaque assistant du Maître de l'Ordre prenne en charge les différentes branches de la famille dominicaine dans sa propre région, en union avec les promoteurs généraux et qu'il favorise, avec l'aide du Secrétariat Général de la Famille Dominicaine et de la Curie généralice, les relations entre elles : qu'il favorise le dialogue pour un partage des responsabilités et la mise en route de nouvelles expériences apostoliques.

#### Recommandations

- 75 Ayant présent à l'esprit le n. 27 de l'Institutio Generalis de Liturgia horarum, nous recommandons aux fraternités laïques de l'Ordre de célébrer matin et soir l'office de l'Eglise conformément à leur Règle (6, c). Nous exhortons donc les frères et les sœurs à inviter régulièrement les fraternités laïques à la célébration communes des heures, de façon à favoriser l'unité de la famille dominicaine.
- 76 Rappelant le n. 7 de la Règle des fraternités laïques, nous prions instamment les frères, les moniales et les sœurs d'aider les fraternités dans leur apostolat propre.
- 77 Nous recommandons au Maître de l'Ordre de prendre en considération les pétitions des moniales en vue de modifier les nn. 269, 2 et 230, II, 3 du Livre des Constitutions des Moniales (LCM).
- 78 Nous recommandons au Maître de l'Ordre, pour donner suite à ce qui est dit du gouvernement des moniales aux nn. 201, V et 256 du LCM, de réunir, après

avoir pris l'avis des monastères, un congrès général des moniales où leurs déléguées auront la faculté de discuter ce qui concerne leur propre vie.

#### Commission

- 79 En vue de favoriser l'unité de l'Ordre et l'efficacité de notre tâche apostolique, nous chargeons le Maître de l'Ordre de créer une sorte de commission composée de membres des différentes branches de la famille dominicaine. La tâche principale de cette commission sera :
- a) d'étudier les éléments fondamentaux de l'Ordre, de façon à aboutir à un texte unique qui exprimerait, - pour tous les membres de chacune des branches de la famille, - l'esprit, le charisme et le propos de l'Ordre;
  - b) d'étudier la possibilité d'élaborer un programme commun de formation initiale, qui comporte, - outre les éléments fondamentaux de la vie religieuse et de la formation humaniste, - les principaux éléments touchant l'histoire de l'Ordre et sa mission au service de l'Eglise;
  - c) de favoriser la recherche quant à la future collaboration apostolique entre les différentes branches de notre famille, en accord avec les besoins de notre temps;
  - d) de publier un compte rendu de ces diverses études en même temps que les principaux documents touchant la vie et la spiritualité de l'Ordre, de façon à orienter la famille dominicaine dans l'authentique tradition de l'Ordre.

#### La Règle des fraternités laïques

##### Déclaration

- 80 Nous déclarons que le texte du n. 10 b de la Règle des fraternités laïques doit être considéré comme une exception, parce que l'Ordre considère les membres des fraternités laïques comme étant réellement membres de l'Ordre.

##### Changements dans la Règle

- 81 Nous ordonnons que le n. 16 a) de la Règle des fraternités laïques soit modifié comme suit : "Le promoteur provincial tient la place du prieur provincial; il veille à maintenir l'esprit dominicain et à le stimuler dans les fraternités; il les visite comme il convient; et fait partie, de plein droit, du conseil provincial des laïcs."
- 82 Nous ordonnons d'insérer dans le n. 16 de la Règle un paragraphe c) : "16 c) La soeur désignée par ses supérieures et dans les mêmes conditions fait partie, de plein droit, du conseil."
- 83 Nous ordonnons qu'au n. 19 de la Règle soient supprimés les mots "en partie" et la mention "sont désignés en partie par le promoteur provincial suivant les exigences des diverses régions."  
Le texte sera donc le suivant :  
"19 - Pour chaque province de l'Ordre, il y a un conseil provincial des laïcs de saint Dominique, dont les membres sont élus par les fraternités."  
Le reste du n. 19 demeure inchangé.

Commission

- 84 Nous chargeons le Maître de l'Ordre de faire en sorte que le texte de la Règle des fraternités sacerdotales et celui de la Règle des fraternités laïques (avec les corrections indiquées plus haut) puissent être présentés à la S.C. pour les Religieux et Instituts séculiers pour une nouvelle approbation temporaire.

## CHAPITRE VII

LES ÉTUDES

## I. - PROLOGUE

85 1. Pour qu'on nous trouve fidèles à notre vocation et que nous le soyons vraiment, il faut que nous soyons totalement consacrés à l'évangélisation de la Parole de Dieu (LCO, 1, III). Nous ne cesserons jamais d'être prédicateurs en paroles et en actes si nous sommes assidus à l'étude (LCO, 1, IV). L'étude en effet prépare à la prédication, elle la stimule et l'informe en même temps qu'elle est informée par elle (LCO, 1, IV).

Pour que notre étude aujourd'hui nous ordonne vraiment à la prédication au service de la communion ecclésiale, nous rappelons à tous ce qui suit :

A) Considérant la situation présente du monde, le progrès et l'extension des sciences et de la culture, notre Ordre doit promouvoir, comme objectif premier, l'étude de la théologie avec le maximum de rigueur et de méthode scientifique (LCO, 228, I).

B) La recherche, aujourd'hui comme toujours, s'opère au moyen des sciences humaines et naturelles, et, d'une certaine façon, toute la pensée humaine est conditionnée par elles. Que les frères fassent grand cas de ces sciences et ne négligent pas d'en posséder une connaissance suffisante; il faut même que, dans chaque province, plusieurs frères soient experts en ce domaine. Mais pour que les méthodes et les analyses de ces sciences puissent être assumées par la réflexion théologique, sous un éclairage philosophique et surtout moyennant une solide philosophie des sciences, il faut s'armer d'esprit critique. La philosophie elle-même, en étroite connexion avec les sciences expérimentales et alimentée par elles, donne accès aux principes fondamentaux de l'être grâce auxquels les sciences humaines s'harmonisent sagement : la révélation divine pourra ensuite être scrutée de manière vraiment scientifique et une théologie vraiment digne de ce nom s'élaborera. Ainsi la théologie sera-t-elle en quelque sorte plongée dans le monde, dans lequel et par lequel la Parole de Dieu agit pour que l'Évangile soit annoncé.

C) Notre prédication doit tendre à construire dans l'Église la communion de foi et apporter de la sorte son aide au Magistère et à l'Église universelle en même temps qu'elle est aidée par eux, de manière à lire de l'intérieur les problèmes humains et les éclairer par la Parole de Dieu. L'harmonie avec le Magistère, auquel revient toujours, en dernier ressort, le jugement de l'orthodoxie, ne sera pas simple communication matérielle de vérités ou simple apologie de celles-ci, mais bien fidélité créatrice faisant progresser la théologie et la connaissance de la vérité.

D) En tout cela, saint Thomas demeure pour nous un guide et un modèle, lui qui, tout en privilégiant l'étude de la théologie, s'est servi des sciences de son temps, la philosophie notamment, pour assurer le progrès dans l'intelligence de la foi (LCO, 82).

## II. - L'ÉTUDE DANS LA FORMATION PERMANENTE

2. Il faut, dans les circonstances présentes, faire grand cas de la formation permanente sous son triple aspect, - religieux, doctrinal et pastoral. Les principes en sont donnés dans le LCO et la Ratio Studiorum Generalis ainsi que dans les derniers Chapitres généraux; ces principes doivent passer dans les faits suivant les situations locales.

Pour que nous ne devenions pas de vains parleurs mais des prédicateurs de la Parole de Dieu, nous devons chaque jour être attentifs à la formation susdite. Celle-ci ne saurait être tenue pour un simple aggiornamento des connaissances ayant trait à la théologie spéculative ou pastorale, mais bien pour une tâche quotidienne qui cultive le penchant des hommes pour la vérité (LCO 77, II).

### a/ Dans la communauté locale :

3. Que nos convents présentent des conditions favorables qui facilitent l'étude des frères et qu'ainsi la communauté devienne une communauté d'étude.

A) Cette tâche incombe particulièrement au lecteur ou promoteur conventuel. Cependant, comme il ressort de plusieurs rapports de provinces que les lecteurs conventuels ont peu d'influence, nous recommandons aux supérieurs de nommer lecteurs des frères qui, bien que dépourvus du titre académique,

- a) s'adonnent à l'étude et jouissent ainsi d'une certaine autorité;
- b) fréquentent les sessions d'études;
- c) connaissent bien les écrits philosophiques et théologiques de notre temps.

Il appartient au lecteur ou promoteur conventuel :

- a) de resserrer les liens entre la recherche de la vérité et la prédication,
- b) compte tenu des décisions prises par le chapitre conventuel en matière de vie apostolique, de promouvoir l'étude des questions connexes,
- c) de veiller au renouvellement de la bibliothèque conventuelle et à l'acquisition de tous livres nécessaires.

Le promoteur provincial des études veillera à l'exécution de ces trois points.

B) Que les frères s'initient de toutes leurs forces à la connaissance de la condition humaine et sociale, pour que l'étude théologique et pastorale corresponde à la vérité des choses; si la chose paraît opportune, que des experts soient invités dans ce but.

C) Que des colloques entre frères soient engagés afin de se communiquer toutes expériences, même venues d'ailleurs (LCO 100, IV) : ainsi la communauté progressera-t-elle de jour en jour vers une prédication plus féconde.

D) S'il survient des discussions sur un point de doctrine, il sera opportun de procéder, ensemble et fraternellement, aux recherches utiles, en maintenant l'équilibre entre la légitime pluralité des opinions d'une part et d'autre part l'unité des principes de foi et de l'authentique tradition de l'Ordre, afin que l'une et l'autre convergent vers une plus profonde connaissance de la vérité.

b/ Dans la communauté provinciale :

4. Pour que soit vraiment favorisée, dans la province, la formation permanente dans le domaine de l'étude, il faut choisir, pour le poste de promoteur des études, un frère idoine à qui incomberont, sous l'autorité du provincial, les tâches suivantes :

- a) animer et coordonner la vie intellectuelle de toute la province;
- b) promouvoir l'étude dans la formation permanente des frères;
- c) organiser des sessions d'études ou des séries de conférences;
- d) aider les lecteurs conventuels et rechercher leur collaboration;
- e) visiter fréquemment les couvents, s'informer de l'état des études et parler avec les frères des progrès à faire;
- f) prévoir au moins une fois par an des congrès de lecteurs ou promoteurs des études et des supérieurs;
- g) présenter chaque année au conseil de la province un rapport sur tous ces points.

## III. - LES INSTITUTIONS PROVINCIALES D'ÉTUDES

5. Pour que la province devienne une vraie communauté d'étude, il faut non seulement que chaque communauté se livre à l'étude, mais encore qu'il existe dans la province des centres d'études spécialisés dans la recherche et dans l'éducation.

- a) on s'emploiera à faire prendre conscience de la nécessité de l'étude dans notre vie;
- b) on établira et on maintiendra un collège de professeurs, à titre d'exemple et de stimulant;
- c) on favorisera la recherche de la vérité et la diffusion doctrinale;
- d) on veillera à la formation des frères étudiants dans l'esprit et la tradition de l'Ordre.

La province sera responsable de ces centres qui s'adonneront à leur tâche au service de la province.

6. Le centre institutionnel des études devra remplir la tâche susdite dans et pour toute la province. On veillera donc à ce que ce centre, s'il existe encore dans la province, soit maintenu.

Si les conditions requises par la Ratio Studiorum Generalis (n. 108) viennent à faire défaut, les droits des centres d'études institutionnels pourront être prolongés de dix ans, si du moins sont sauves les conditions 2 et 3 de la Ratio Studiorum Generalis.

7. On sait que, dans beaucoup de provinces, nos frères étudiants fréquentent, pour leurs études, des instituts où l'Ordre n'exerce qu'une responsabilité partielle, voire n'en exerce aucune. Dans ces cas il faut veiller à créer dans la province une véritable communauté d'études, - fût-elle composée d'un petit nombre de frères, - où étudiants et professeurs vivent ensemble. Dans cette communauté :

- a) on créera un "coetus professorum", dont les tâches et les droits seront, en temps utile, précisés dans la Ratio Studiorum Particularis;
- b) on organisera des exercices, des séminaires et tous autres moyens de rester fidèles à la tradition de l'Ordre, selon les exigences du LCO et de la Ratio Studiorum Generalis (LCO 235).

On pourra y inviter des experts, même d'autres provinces, si la chose s'avère

opportune.

On veillera à ce que l'activité d'un tel centre se développe jusqu'à ce qu'il puisse être érigé en centre complet d'études institutionnelles, selon la situation de la province et les besoins de l'Eglise locale.

8. Nous rappelons le n. 225 du LCO (et aussi les nn. 162, 188, 215) ; que soit institué dans la Ratio Studiorum Particularis de chaque province un "coordinateur d'exercices" pour les oeuvres d'apostolat : ainsi la participation à ces oeuvres sera dûment harmonisée avec l'étude et celle-ci, loin de les freiner, suscitera la réflexion en favorisant la vraie formation.

9. Là où les étudiants font défaut et là où ils font leurs études hors de la province, l'étude dans la province sera confortée par le centre de recherche et de diffusion doctrinale dont parle LCO 93.

10. Le renouvellement du "curriculum studiorum".

Dès le début de notre vie, que l'on fasse aux jeunes une série de conférences sur la vie intellectuelle de l'Ordre et dans l'Ordre. Les frères novices seront initiés à l'Écriture Sainte sous un mode technique.

L'étude fondamentale de la philosophie présente, pour nos jeunes, un caractère d'urgence. En étudiant l'histoire, que l'on fasse une étude critique de l'évangélisation dans le monde.

Il faut rénover le contenu de la formation philosophique et théologique dans notre "curriculum studiorum" pour que l'on ait des choses et des problèmes une vision juste et adaptée.

Il est souhaitable que nos étudiants suivent des cours d'économie en relation avec la théologie morale. Que la Ratio Particularis prévoie tout cela dans le concret.

#### IV. - INSTITUTIONS INTERPROVINCIALES POUR LES ÉTUDES

11. Bien que des considérations connexes suggèrent que les étudiants achèvent dans leur province leur "curriculum studiorum", il faut faire grand cas de la collaboration entre provinces pour que les études se fassent en commun et que les frères soient, au moins pendant quelque temps, formés suivant la tradition de l'Ordre. C'est pourquoi :

A) Aux provinces qui ont les mêmes problèmes vis-à-vis de la société civile et de l'Eglise nous recommandons de mener ensemble la recherche et de mettre en commun les solutions trouvées. Que les provinciaux, les régents et les promoteurs des études ainsi que les experts y veillent et, éventuellement, gèrent ensemble les organes ainsi créés.

B) Nous recommandons vivement aux provinces de collaborer dans l'approfondissement de la tradition de l'Ordre, afin de pouvoir la transmettre aux jeunes. Que les experts prêtent leur concours à cette tâche, fût-ce au profit d'autres provinces que la leur.

C) Nous exhortons les frères à faire partie, dans la mesure du possible, des sociétés scientifiques et à assister aux congrès nationaux et internationaux, surtout s'il s'agit de congrès théologiques; à l'occasion, il sera très utile que nos frères tiennent entre eux des réunions sur les problèmes communs.

## V. - CENTRES D'ÉTUDES POUR TOUT L'ORDRE

12. La charge d'annoncer l'Évangile exige que des réponses soient apportées aux problèmes que l'on agite dans le monde d'aujourd'hui. "La communion et la mission universelle de notre société religieuse" (LCO I, VII) nous rend capables de faire ces expériences et ces approches d'une façon vraiment universelle. Cette communion se réalise et s'accroît de jour en jour par la collaboration que toutes les provinces apportent aux instituts internationaux d'études, placés sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre. Ces centres sont en effet un instrument efficace et essentiel de la mission universelle de l'Ordre.

Le Chapitre général exhorte donc vivement tous les provinciaux, régents et promoteurs des études à collaborer spontanément avec le Maître de l'Ordre pour le bien de toute l'Église, aussi bien en matière de formation du clergé et des laïcs d'où qu'ils viennent, à la recherche scientifique, qu'en matière de relations entre les différentes cultures.

C'est pourquoi nous recommandons :

A) la rénovation des centres internationaux, afin qu'ils répondent mieux à leur vocation théologique et sapientielle;

B) la collaboration entre les différents centres, de façon à rendre toujours plus efficace le travail de nos experts, - par exemple par des échanges de professeurs.

13. En ce qui concerne les frères qui vivent dans les couvents placés sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre, que l'on encourage des contacts plus étroits entre les professeurs et les provinces, de façon à ce que les professeurs soient plus empressés à subvenir autant que faire se peut aux besoins de leur propre province : que les provinces les y invitent. Il est souhaitable que notre législation se débarrasse des restrictions qui, dans une certaine mesure, empêchent cette participation vivante.

## VI. - LA COMMISSION PERMANENTE

86 14. Ordination

Nous ordonnons que soit créée une commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre, sous la présidence de l'assistant pour la vie intellectuelle. Cette commission aura pour tâche d'apporter son concours au Maître de l'Ordre, à titre d'organe consultatif, en particulier sur les points suivants :

A) stimuler la sensibilité des frères vis-à-vis des questions doctrinales de quelque importance et insister sur le devoir de l'étude et de la recherche;

B) encourager tout ce qui relève de la vie intellectuelle, par exemple la formation permanente des frères, les réunions de professeurs, la création de réunions spéciales pour l'étude de problèmes particuliers ou pour l'examen de besoins régionaux, etc.

C) les problèmes qui surgissent dans la formation intellectuelle des plus jeunes frères;

D) la planification des études à promouvoir dans l'Ordre, compte tenu, en particulier, du besoin de préparation des professeurs et de spécialistes.

Cette commission comprendra neuf frères. Les membres seront nommés pour six ans par le Maître de l'Ordre; ils seront choisis parmi les frères présentés, à raison de deux par province et par centre d'études placé sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre. Ils ne peuvent être renommés qu'une fois.

Cette commission se réunira au moins une fois par an, si cela paraît opportun au Maître de l'Ordre. Les dépenses seront réglées sur le compte des commissions de l'Ordre.

#### Déclaration

87 Voici les noms des maîtres en théologie dont il est question au LCO 97, I, 5° :

Fr. Joseph SALGUERO	Espagne
Fr. Michel LABOURDETTE	Toulouse
Fr. Pierre BENOIT	France
Fr. Yves-M. CONGAR	France
Fr. Gerbert MEYER	Teutonie
Fr. Kenel FOSTER	Angleterre
Fr. Emilio SAURAS	Aragon
Fr. Alvare BUERGA	Bétique
Fr. André MALTHA	Hollande
Fr. Vincent RYAN	Irlande
Fr. Colman O'NEILL	Irlande
Fr. Maurice CORVEZ	Lyon
Fr. Claude GARCIA	N.-D. du Rosaire
Fr. Raymond SPIAZZI	S. Pierre Martyr
Fr. Norbert LUYTEN	Ste Rose, Belgique
Fr. Henri WALGRAVE	Ste Rose, Belgique
Fr. William HILL	S. Joseph, U.S.A.
Fr. Marc SAID	S. Pie V, Malte
Fr. Pierre ZERAFIA	S. Pie V, Malte
Fr. Louis-Marie REGIS	S. Dominique, Canada
Fr. Jean TILLARD	S. Dominique, Canada
Fr. Patrice KELLY	S. Nom, U.S.A.
Fr. Athanase WEISHEIPL	S. Albert le Grand, U.S.A.
Fr. Benoît ASHLEY	S. Albert le Grand, U.S.A.
Fr. Charles-J. PINTO de OLIVEIRA	S. Thomas d'Aquin, Brésil

#### Informations

- 88 L'Assistant général pour la vie intellectuelle Fr. Liam Walsh a soumis au Chapitre général un rapport sur ses activités; le Chapitre l'a examiné et approuvé.
- 89 Le 29 juin 1975, le Maître de l'Ordre a promulgué la nouvelle Ratio studiorum generalis, qui avait été préparée par la commission permanente des études. Le Chapitre a estimé cette Ratio très opportune et utile.
- 90 Le Maître de l'Ordre, conformément aux décisions du Chapitre général de Madonna dell'Arco (n. 190), a créé une commission spéciale composée de sept

frères, pour traiter des problèmes de l'Université S. Thomas d'Aquin à Rome (USTAQ); cette commission a travaillé toute une semaine en toute indépendance, aussi bien vis-à-vis de la Curie généralice que vis-à-vis de la direction de l'Université. Le Chapitre général a examiné le rapport envoyé par la commission susdite, a approuvé et sincèrement loué le travail accompli.

- 91 Le Fr. Joseph Salguero, recteur de l'Université pontificale de S. Thomas d'Aquin à Rome, a donné des informations sur les études et les problèmes de ladite Université et a insisté sur l'urgence d'une rénovation.
- 92 La commission capitulaire a examiné le rapport du Fr. Frédéric Fermin, pro-recteur de l'Université S. Thomas de Manille. Le Chapitre a visité l'Université et a grandement admiré ses réalisations.
- 93 La commission capitulaire des études a examiné le rapport sur l'activité de l'Ordre à l'Université de Fribourg en Suisse et a approuvé la demande qui lui a été faite d'octroyer de nouveaux professeurs.
- 94 La commission capitulaire des études a examiné le rapport de l'Ecole Biblique de Jérusalem et a approuvé la demande que celle-ci lui a adressée de lui envoyer des étudiants.
- 95 La commission capitulaire des études a examiné le rapport de l'Institut Historique O.P. et a insisté pour qu'on rénove ledit institut.
- 96 La commission capitulaire des études a examiné et approuvé le rapport de l'Institut Liturgique.
- 97 La commission capitulaire des études a examiné le rapport de la Commission Léonine et l'a louée pour son travail. La Commission Léonine a publié le tome 22 (Quaestiones disputatae de Veritate, vol. 1, fasc. 1), tome 43 (De principiis naturae - De aeternitate mundi - De motu cordis - De mixtione elementorum - De operationibus occultis naturas - De iudiciis astrorum - De sortibus - De unitate intellectus - De ente et essentia - De fallaciis - De propositionibus modalibus), tome 22 (Quaestiones disputatae de Veritate, vol. 3, fasc. 2).
- 98 Le Maître de l'Ordre a promulgué, le 15 novembre 1977, le statut de l'association dite "Societa Internazionale Tommaso d'Aquino"; ce statut avait été préparé par les soins des frères Aniceto Fernandez, ex-Maître de l'Ordre, A. Lobato et B. d'Amore. Cette association se propose de promouvoir de différentes façons l'étude de S. Thomas auprès des chercheurs du monde entier, spécialement par la création d'associations locales et internationales de travail. Il est vivement recommandé aux frères de l'Ordre d'adhérer à cette association et d'en favoriser les activités.
- 99 Nous félicitons ceux qui ont édité, en plusieurs volumes, les Actes du Congrès international thomiste à l'occasion du 7ème centenaire de la mort du Docteur Angélique. Nous recommandons vivement ces volumes aux provinces et aux frères.

- 100 Du 19 au 30 avril 1976, la commission permanente des études a tenu une session avec les régents et les promoteurs des études des provinces et des vicariats d'Amérique latine; ladite commission a rédigé un document : "La situation actuelle des études et les prévisions pour l'avenir des régions en question". Ce document énonce quelques principes pour l'élaboration d'une Ratio studiorum particularis.
- 101 La commission capitulaire des études a examiné le rapport du Secrétariat pour le développement des contacts avec les musulmans. La commission a recommandé de poursuivre l'oeuvre entreprise au Chapitre de Madonna dell'Arco.
- 102 A l'occasion du cinquième centenaire de la naissance du Fr. Barthélemy de Las Casas, des congrès ont été célébrés en divers pays, à l'initiative des provinces ou d'autres instances, afin de faire connaître la vie, l'oeuvre et la doctrine de Las Casas; ont participé à ces manifestations plusieurs experts de l'Ordre.
- 103 La commission capitulaire des études a examiné le rapport de l'archiviste de l'Ordre et l'a félicité de l'oeuvre si heureusement entreprise pour la rénovation des archives de l'Ordre à Sainte-Sabine.

#### Ordination

- 104 Nous ordonnons que dans la Ratio Studiorum Generalis, après le paragraphe G De oecumenismo, un autre paragraphe (H) soit ajouté après le n. 71 (p. 42) sous le titre : H) Des cultures et religions non-chrétiennes.

Faisant grand cas des cultures et des religions non-chrétiennes dans les cours institutionnels, que l'on prévienne les moyens adaptés qui rendent les étudiants de l'Ordre capables d'élaborer le donné chrétien en relation permanente avec les valeurs religieuses des traditions non-chrétiennes.

#### Recommandation

- 105 Nous recommandons à tous nos frères de faire grand cas de l'étude systématique - et de la théologie, afin d'exercer dignement le ministère sapientiel de notre Ordre, - et de la philosophie comme instrument de réflexion pour éclairer le donné révélé et inaugurer un dialogue avec les sciences humaines et les systèmes philosophiques de notre temps.

#### Commissions

- 106 Nous recommandons les travaux des frères de l'Institut Historique de l'Ordre dont on sait que les recherches et les publications sont d'une éminente qualité scientifique et qui rendent à la vie de l'Ordre un service hors de pair. Nous chargeons le Maître de l'Ordre, avec la collaboration des provinces :

- a) de veiller à ce que de nouveaux membres, permanents ou associés, soient agréés à l'Institut Historique;
- b) d'encourager les relations entre cet Institut et les instituts historiques des diverses provinces;
- c) de fixer, par l'établissement d'un statut, l'organisation interne de l'Institut;

d) d'assurer de façon plus efficace le financement de l'Institut Historique.

107 Attentifs au fait que les archives de l'Ordre ne sont pas seulement la première source de l'histoire de l'Ordre, mais peuvent aussi fournir de précieux matériaux à l'histoire de la culture et de la société, nous chargeons le Maître de l'Ordre de poursuivre la rénovation des archives, avec l'aide des provinces et de chacun des instituts historiques de l'Ordre, pour que les archives deviennent un instrument mieux adapté aux besoins des chercheurs.

108 Nous confions au Maître de l'Ordre le soin de réunir un congrès d'experts de l'Ordre pour instaurer une recherche qui soit surtout philosophique et théologique sur les problèmes et les implications du marxisme dans ses relations avec la foi chrétienne. L'importance du marxisme ne fait que croître avec le temps, mais souffre des interprétations très diverses; de plus les chrétiens l'utilisent de plus en plus comme instrument d'analyse des situations, spécialement en matière sociale.

109 Pour promouvoir et faciliter la collaboration entre les divers centres d'études de l'Ordre, on souhaite vivement une information complète, sans cesse renouvelée, qui serait déposée à la Curie Généralice, sur la spécialisation de chaque frère, sur les recherches auxquelles il s'adonne présentement ainsi que sur ses publications. De même nous rappelons qu'une collection complète des publications des frères, d'après une ordination du LCO (140) doit se trouver dans la bibliothèque de la Curie Généralice; que les IDI les fasse connaître suivant leur importance.

Nous chargeons donc le Maître de l'Ordre :

- a) d'élaborer un nouveau schéma pour le rapport sur les études que les provinciaux doivent envoyer chaque année (RSG 128, 5);
- b) de faire envoyer chaque année, par la Curie Généralice, un exemplaire de ce schéma à toutes les provinces, pour qu'elles présentent le rapport sur les études sous la forme indiquée;
- c) de classer bien en ordre, à la Curie, toutes les réponses reçues, de façon à pouvoir les communiquer rapidement à tous ceux qui les demandent.

110 Nous confions à la prudence du Maître de l'Ordre toutes démarches opportunes pour que saint Raymond de Penyafort soit déclaré docteur de l'Eglise.

111 Eu égard aux discussions qui ont eu lieu au cours de ce Chapitre autour de la physionomie du régent des études, nous confions au Maître de l'Ordre le soin de consulter les provinces sur la charge et l'autorité du régent et du promoteur des études en relation avec la nécessité présente de promouvoir l'étude, surtout l'étude permanente, dans tout l'Ordre; que le Maître de l'Ordre veille à ce que l'on fasse toutes les études requises pour la solution de cette question, et cela en vue du prochain Chapitre général.

#### Remerciements

112 De tout coeur nous disons notre reconnaissance au Souverain Pontife Paul VI pour l'admirable lettre "Ecclesiae lumen" du 20 novembre 1977 (AAS 66/1974/ pp. 673-702), lettre adressée au Maître de l'Ordre pour recommander l'exemple, la méthode et la doctrine de saint Thomas d'Aquin.

## CHAPITRE VIII

L'UNIVERSITÉ SAINT-THOMAS D'AQUIN A ROME (USTAQ)PROLOGUE

113. 1. La fonction théologique de l'Ordre est exercée aujourd'hui par les provinces dans des situations ecclésiales et humaines fort diverses, afin que vienne à la lumière et soit prêchée la plénitude multiforme de la Parole de Dieu selon la diversité des cultures. Mais la fonction de l'Ordre exige de plus que cette diversité théologique soit développée de telle sorte que toujours la communion universelle de la foi soit sauvegardée et progresse dans l'unité de l'Eglise. La mission universelle de l'Ordre réclame un centre international où les diverses tendances théologiques puissent converger, de manière à ce que, grâce à la recherche de toute la Tradition selon les principes fondamentaux, on travaille à la réconciliation, à l'équilibre et au progrès de la doctrine catholique. C'est à cela que sert déjà, mais doit servir encore davantage dans l'avenir, notre Université Pontificale de Saint-Thomas d'Aquin à Rome. Il convient certes qu'elle existe à Rome, où a son siège le principe même de toute la communion ecclésiale.

Dans l'accomplissement de cette tâche saint Thomas demeure le maître et le meilleur modèle. Car sa doctrine manifeste les principes fondamentaux de la communion de foi catholique et, tout à la fois, s'appuie sur eux; elle peut donc fournir un instrument pour la construction de cette communion dans les nouvelles conditions où se trouve l'Eglise. C'est pourquoi notre université romaine s'adonne tout spécialement à l'étude de la doctrine de saint Thomas et au développement de celle-ci suivant les nécessités culturelles et scientifiques du monde contemporain; elle doit même s'y adonner de plus en plus avec une légitime liberté, en rénovant la doctrine susdite et en l'enrichissant constamment des trésors toujours nouveaux de la sagesse divine et humaine (LGO 82).

En ce sens l'USTAQ, de par sa nature même, doit être tenue pour une partie intégrante de la mission universelle de l'Ordre.

2. Le Chapitre fait grand cas des conclusions de la commission de l'USTAQ, laquelle a recommandé la rénovation de ce centre. En conséquence le Chapitre déclare les points suivants à titre de principe de la rénovation de l'USTAQ:

3. La vie académique

- A) Que les études, à l'USTAQ, se déroulent avec la rigueur, la méthode et la profondeur qui conviennent à une université, sans oublier que l'admission des étudiants doit toujours se faire selon ces critères. En outre, on invite les professeurs à se montrer plus exigeants, surtout pour les examens "ad gradus" et l'appréciation des thèses.
- B) Pour que les professeurs s'acquittent mieux de leur tâche, il faut leur ménager des conditions de vie plus favorables, en accord avec les exigences de leur fonction. Il faut cependant que les professeurs de l'USTAQ aient pour occupation principale l'enseignement dans leur propre faculté

et la recherche dans leur propre science. Mise à part la coopération avec la Curie Romaine, qui semble correspondre à leur compétence scientifique, que l'on écarte et que l'on cesse d'encourager toutes autres tâches sans rapport avec l'enseignement et la recherche : cela vaut spécialement pour les professeurs ordinaires et extraordinaires. A ce propos, on fixera des normes et l'on s'y tiendra.

- C) Comme le démontre la tradition thomiste à travers les siècles, il est absolument nécessaire, pour que la doctrine de saint Thomas soit fidèlement enseignée aujourd'hui, qu'on l'applique à la recherche et à la solution des problèmes particuliers posés par notre époque, comme l'ont prescrit les Chapitres généraux et comme le prescrit le présent Chapitre. Cette théologie, plus orientée vers l'évangélisation, doit proposer une recherche et des cours sur les relations de l'Eglise avec les sociétés de notre temps, sur les cultures et les idéologies répandues çà et là; sur l'œcuménisme, sur le marxisme, sur la théologie des religions non-chrétiennes, selon les indications du présent Chapitre. Tout cela exige une certaine rénovation qui s'étalera dans le temps, mais qu'il faut commencer dès maintenant.

Cette recherche et ces cours brilleront par leur profondeur et leur caractère d'analyse critique, selon la tradition et le style de notre Ordre.

- D) Nous recommandons vivement que l'on ait pour la bibliothèque un soin tout particulier, en tant qu'elle est un instrument indispensable à la culture et à la recherche. Que la "Commission de l'Angelicum" y veille.
- E) On souhaite l'intégration dans l'USTAQ de l'Institut Historique O.P., de l'Institut Liturgique O.P. et de l'Institut de la Commission Léonine, à titre d'Instituts de recherche de l'USTAQ. Cette intégration sera réglée par un statut particulier qui définira l'autonomie convenable de chaque Institut, après examen et discussion entre responsables.
- F) Que chaque professeur reçoive de l'Université un traitement qu'il versera, soit à son couvent ou à sa province, soit à la maison où il réside s'il réside hors de sa province; qu'il acquitte les contributions pour sa future retraite.

#### 4. Les nouveaux professeurs

La rénovation de l'USTAQ est impossible sans de nouveaux professeurs; c'est d'eux que dépend pratiquement la rénovation. Pour que ce programme puisse être réalisé, la confiance des provinces est indispensable, - confiance, à vrai dire, parfaitement fondée. Qu'aucune province ne se dérobe à cette collaboration.

Le recrutement de nouveaux professeurs pour l'USTAQ exige les démarches suivantes :

- A) établir sans tarder un état des enseignants qui seront nécessaires dans un prochain avenir et le communiquer aux provinces;
- B) demander aux régents toutes informations concernant les frères qui seraient disponibles pour être nommés professeurs à l'USTAQ.  
Si lesdits frères ont besoin d'une formation ultérieure, que l'USTAQ leur procure une bourse pour compléter leurs études.  
Tout cela doit se faire avec le consentement des provinciaux;

- C) favoriser les permutations de professeurs entre les différents centres confiés à l'Ordre. Pour le financement, que la chose soit prévue dans la planification économique;
- D) que chaque province, dans la mesure du possible, fournisse au moins un professeur à l'USTAQ, ne fût-ce que pour un temps;
- E) dans le rapport dont il est question au n. 86 de la Ratio Studiorum Generalis, on informera le Maître de l'Ordre des initiatives prises par la province pour la formation des professeurs de l'USTAQ.

#### 5. Les professeurs émérites

La question des professeurs émérites n'est pas sans importance; il s'agit des professeurs qui ont atteint leurs 70 ans ou sont sur le point de les atteindre.

Pour résoudre cette question, deux problèmes de la plus haute importance se posent : l'un qui est académique, l'autre qui est humain.

Réflexion faite, voici ce que nous proposons :

- A) que l'on favorise contacts et relations des professeurs avec leur province propre de façon à ce que, à l'expiration de leur période d'enseignement, ils puissent y revenir librement et de bon gré;
- B) quant aux professeurs qui ne peuvent regagner leur province, que l'on pourvoie utilement à ce que chacun soit traité avec sollicitude et humanité et à ce qu'il puisse participer à une vie de communauté;
- C) que l'on attribue à tous les professeurs émérites une pension, soit sur les contributions versées par l'USTAQ aux régimes de prévoyance nationaux au cours des années précédentes, soit par le versement d'une somme proportionnée, s'ils partent ailleurs;
- D) quant au problème académique, il est nécessaire d'observer fidèlement ce que les statuts déterminent au sujet des professeurs émérites, afin de rénover le corps professoral et de permettre à chaque jeune d'assumer sa responsabilité.

#### 6. Les relations de l'Université avec les provinces, les diocèses et autres instances

Nous exhortons tous les modérateurs de l'USTAQ à tout faire pour rendre plus étroites leurs relations avec les provinces. On mettra le même soin à améliorer les relations avec les diocèses et les autres congrégations religieuses qui envoient des étudiants à l'USTAQ.

A cela contribueront :

- a) une notice concernant l'USTAQ;
- b) une association des anciens étudiants;
- c) la multiplication des publications des professeurs;
- d) la publication, dans les universités et les moyens de communication sociale, des principaux événements;
- e) l'hospitalité offerte aux autres facultés et sociétés scientifiques à l'occasion des congrès.

Commissions

- 114 Nous chargeons le Maître de l'Ordre de créer au plus tôt une commission pour la rénovation de l'USTAQ qui veillera à ce que toutes les décisions de ce Chapitre soient mises graduellement et prudemment à exécution. Cette commission, qui s'appellera "Commission de l'Angelicum", comprendra cinq membres. Elle pourra inviter des experts si elle le juge bon. Son président la réunira à Rome au moins une fois par an. Elle présentera au Maître de l'Ordre un rapport sur l'état de l'Université, - rapport qu'il transmettra, avec ses observations, au Recteur de l'Université et aux Provinciaux de l'Ordre.

## CHAPITRE IX

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

## I. - LES COMPTES DU SYNDIC DE L'ORDRE

Informations

- 115 Le Fr. Martin Mc Donald, syndic de l'Ordre, a présenté son rapport sur les comptes de la Curie généralice et sur tous les biens de l'Ordre; le Chapitre l'a examiné et approuvé.
- 116 Les comptes - recettes et dépenses - du Maître de l'Ordre ont été présentés et approuvés.
- 117 La gestion monétaire du syndic de l'Ordre a été excellente et a porté de bons fruits.
- 118 La structure du budget n'apparaît pas clairement dans la façon dont sont disposés les comptes des recettes et dépenses. En effet, par exemple :
- a) les dépenses des frères qui, à Sainte-Sabine, s'adonnent aux oeuvres de l'Ordre (à savoir la Postulation générale, les I.D.I., la Famille dominicaine, etc.) sont comptés avec les dépenses générales de la Curie;
  - b) de même les dépenses ordinaires (éclairage, etc.) des locaux occupés par les oeuvres susdites sont comptées avec les dépenses de la Curie;
  - c) le compte des recettes et dépenses de la basilique de Sainte-Sabine n'est pas distinct du compte général de la Curie;
  - d) les dépenses propres à la gestion administrative de la Curie sont comptées avec les dépenses générales de la Curie.
- 119 Bien des provinces n'ont pas envoyé au Maître de l'Ordre le rapport financier prescrit par LCO 567.

Commissions

- 120 Nous chargeons le Maître de l'Ordre de pourvoir à une réforme de l'administration de la Curie qui rendrait toutes choses plus claires.
- 121 Les dépenses acquittées par la Curie pour les malades et les hôpitaux ne cessant de croître, nous chargeons le Maître de l'Ordre de pourvoir à l'assurance sociale des frères qui sont sous sa juridiction immédiate, eu égard aux possibilités du pays de chaque frère

## II. - COMPTES DES OEUVRES DE L'ORDRE

Informations

- 122 Les comptes des oeuvres particulières de l'Ordre ont été présentés, le Chapitre les a examinés et approuvés.
- 123 Les contributions des provinces sont destinées, dans la proportion de 63,42 %, aux subventions accordées aux oeuvres de l'Ordre. Cependant ces subventions, de fait, sont plus élevées si l'on considère les dépenses pour les frères qui, à Sainte-Sabine, s'adonnent à ces oeuvres, ces dépenses étant comptées avec celles de la Curie généralice (cf. supra n. 118).

Ordinations

- 124 Pour plus de clarté et d'objectivité dans l'administration, nous ordonnons que les oeuvres de l'Ordre qui sont à Sainte-Sabine (la Postulation Générale, les I.D.I., etc.) se chargent des dépenses de chacun des frères qui y travaillent (nourriture, téléphone, etc.), en versant le montant à l'administration centrale de la Curie.
- Cette façon de faire, et celle-là seulement, permettra de faire connaître exactement toutes les dépenses de chaque oeuvre.
- 125 Nous ordonnons aux frères qui s'adonnent aux oeuvres de l'Ordre d'avoir un budget spécial et clair qui comprenne toutes les dépenses de l'oeuvre. Qu'ils ne manquent pas de rechercher des subventions ou des contributions en plus de celles qui viennent de la Curie.

Recommandations

- 126 Nous demandons que le Convict International de Saint-Thomas ne soit pas vendu, mais qu'il continue son activité propre. Qu'on mette de l'ordre dans son administration afin qu'il fournisse un revenu équitable. Si besoin est, on pourra admettre des étudiants non-clercs.
- 127 Aux frères qui gèrent les biens d'une administration, nous recommandons de faire en sorte que les revenus fournis par les loyers soient augmentés.

## III. - LE COLLÈGE "ANGELICUM"

A. La situation actuelle

- 128 Le Fr. Jesus Gayo, Syndic de l'Université Saint-Thomas d'Aquin (USTAQ) et du Couvent SS. Dominique et Sixte, a présenté les comptes des recettes et dépenses, que le Chapitre a examinés et approuvés.
- 129 Il règne une certaine confusion entre l'administration du couvent et celle de l'université. Ainsi les subventions de la Curie sont accordées au couvent, mais en même temps à l'université. De même les dépenses d'entretien des enseignants qui résident à l'Angelicum sont comptées avec les dépenses générales du couvent. En revanche, il est arrivé que l'université paie les dé-

penses entraînées par les réparations du couvent.

- 130 Entre 1974 et 1977, les subventions accordées par l'Ordre au Collège Angelicum ont représenté 33,7 % du budget total de la Curie; cette proportion a même atteint 55 % à la fin de l'année 1977.

Pourtant le budget de l'Angelicum, comme université, pris en lui-même est minime, si l'on considère le genre de l'institution et l'importance qu'elle a pour tout l'Ordre.

- 131 Il n'existe au Collège Angelicum aucun fonds pour dépenses extraordinaires, ni aucune assurance en cas de sinistre. Vu la valeur historique du monument, cette déficience apparaît, pour l'avenir, tout-à-fait grave. Pareil fonds n'existe même pas à la Curie.

- 132 Pour les professeurs émérites ou malades, rien de clair n'est précisé, même pas sous l'aspect humain.

La solution d'une aussi grave question se trouve dans l'instauration de nouvelles relations entre les professeurs et leur province d'affiliation.

#### B. Quelques orientations pour l'avenir

- 133 Les dépenses du Collège Angelicum ont tellement augmenté qu'il est actuellement très difficile à l'Ordre de les supporter et qu'à l'avenir ce sera impossible.

Il faut donc examiner attentivement s'il est possible d'augmenter les revenus ordinaires de ce collège. Mais comme cela paraît absolument insuffisant, il faut trouver de nouveaux soutiens hors de l'Ordre.

- 134 Le Chapitre a approuvé la constitution d'une fondation qu'avait proposée la commission pré-capitulaire.

- 135 Cette fondation entraîne nécessairement :

- a) la fixation des buts du Collège Angelicum comme université (qualité et spécificité du programme...) afin qu'il ait le "poids" voulu et puisse se procurer des soutiens hors de l'Ordre;
- b) la nomination de frères capables de gérer convenablement une affaire de cette ampleur;
- c) une dotation proportionnée au but poursuivi.

#### Commissions

- 136 Nous chargeons le Maître de l'Ordre de nommer une commission qui étudie concrètement comment cette fondation pourra être créée, compte tenu de tout ce qui relève du droit, de l'administration et des ressources financières.

- 137 Nous chargeons le Maître de l'Ordre de nommer un administrateur compétent de la fondation susdite, et cela avant la fin de l'année académique 1977-1978. Sa collaboration technique est nécessaire au travail de la commission.

Ordination

- 138 Nous ordonnons que le travail de cette commission spéciale soit achevé au moins un an avant le prochain Chapitre général, de façon à ce que les provinces puissent avoir connaissance des conclusions et les examiner.

Information

- 139 Le Chapitre estime qu'il est absolument nécessaire, voire même insuffisant, de doter la fondation d'au moins trois millions de dollars.
- Il est clair que cette dotation devra finalement être augmentée et couvrir la valeur de l'immeuble Angelicum et des propriétés annexes.

Recommandations

- 140 Comme il s'agit du bien commun de l'Ordre entier, nous demandons que l'Ordre entier, à savoir les provinces, les moniales, les soeurs et les laïcs dominicains apportent leur aide financière à la création de cette fondation.
- 141 Nous recommandons aux provinces de créer dès maintenant un fonds, d'inaugurer une souscription et ainsi de rendre hommage à une oeuvre de la famille dominicaine.

Commission

- 142 Nous chargeons le Maître de l'Ordre d'examiner si, dans les maisons placées sous sa juridiction immédiate, il existe des objets ayant une valeur artistique sans aucun rapport avec l'histoire de l'Ordre ou des immeubles que l'on pourrait aliéner au profit de l'Ordre.

Déclarations

- 143 Nous déclarons que la première tranche de la dotation de la fondation sera de 1.000.000 dollars et qu'elle sera fournie par toute la famille dominicaine.
- 144 Nous déclarons qu'il revient à chaque province de solliciter la collaboration de la famille dominicaine sur son propre territoire.
- 145 Nous déclarons qu'il appartiendra à la commission dont il est question au n. 136 de proposer, pour chaque province, le montant de cette participation, eu égard aux conditions locales.

Ordinations

- 146 Nous ordonnons que cette souscription soit ouverte au moment où sera nommé l'administrateur dont il est question au n. 137. Cette nomination sera considérée comme une condition du lancement de la souscription.
- 147 Nous ordonnons que cette souscription, à l'intérieur de l'Ordre, soit achevée avant le prochain Chapitre général.

Déclarations

- 148 Nous déclarons qu'une deuxième tranche de 2.000.000 dollars devra être cherchée hors de l'Ordre.  
Vu le montant de cette somme et les difficultés de la réunir, le Maître de l'Ordre aura soin, si cela paraît nécessaire, de nommer un ou deux frères qui se consacreront à cette tâche.
- 149 Nous déclarons que si le prochain Chapitre général confirme définitivement la fondation, les contributions pour le Collège Angelicum pourront être diminuées et supprimées, aussi bien celles de la Curie que celles des provinces.

Information

- 150 Le budget préparé par le Syndic de l'Ordre pour le prochain triennat a été approuvé par le Chapitre, moyennant quelques modifications.

Ordination

- 151 Nous fixons comme suit les taxes à verser chaque année au Maître de l'Ordre pour le bien et les besoins de l'Ordre :

<u>Province</u>	<u>dollars U.S.A.</u>
Espagne	31.260
Toulouse	11.240
France	18.750
Lombardie	6.250
Rome	6.250
Naples	5.000
Teutonie	21.880
Angleterre	7.500
Pologne	2.500
Aragon	8.120
Croatie	1.870
Sicile	1.870
Portugal	1.870
Bétique	6.250
Hollande	21.880
Irlande	17.500
Mexique	5.000
Pérou	5.000
S. Louis B. de Colombie	6.250
Lyon	11.300
Ste Catherine de Sienna d'Equateur	5.660
S. Laurent du Chili	3.750
N.-D. du Rosaire	25.110
S. Pierre Martyr	6.250
Ste Rose en Flandre	13.750
Argentine	5.000
S. Joseph, U.S.A.	56.270
S. Pie V, Malte	5.620
S. Dominique, Canada	28.140
S. Nom de Jésus, U.S.A.	13.750
S. Marc et Sardaigne	3.120

Germanie Supérieure et Autriche	5.620
S. Albert le Grand, U.S.A.	47.520
Assompt. B.V.M. dans les régions d'Australie et de Nouvelle-Zélande	5.000
S. Thomas d'Aquin, Brésil	3.120
Annonciation B.V.M., Suisse	6.250
S. Thomas, Belgique	4.370
Reine des Martyrs, Vietnam	1.250
Philippines	6.250
Vic. Gén. Zaïre	250
Vic. Gén. Afrique Aust.	620

Cependant, compte tenu de l'inflation, le Maître de l'Ordre pourra, avec le consentement du conseil généralice et après avoir pris l'avis du conseil économique de l'Ordre, augmenter les contributions de l'année 1979-1980, mais pas de plus de 10 %.

## CHAPITRE X

MODIFICATIONS INTRODUITESDANS LE LIVRE DES CONSTITUTIONS ET ORDINATIONS

Le chapitre X n'est pas traduit en français.

Il fera l'objet d'un supplément spécial et facilement utilisable à l'édition latine du LCO.

On trouvera bien entendu la version intégrale du chapitre X dans l'édition latine des Actes.

REMERCIEMENTS

- 274 Le Chapitre général de Quezon-City remercie la province des Philippines pour l'hospitalité et l'esprit fraternel dont elle a fait preuve à l'égard des membres du Chapitre. Nous remercions donc tous les frères, et plus particulièrement certains Pères capitulaires, le Recteur Magnifique de l'Université Saint-Thomas d'Aquin à Rome, les professeurs de l'Université Saint-Thomas d'Aquin de Manille qui ont assuré, avec soin et diligence, la traduction simultanée, la rédaction et la polycopie des textes.

LE PROCHAIN CHAPITRE GÉNÉRAL

- 275 Il a été décidé que le prochain Chapitre général serait célébré au couvent Saint-Albert le Grand, à Walberberg, près de Cologne, en Allemagne, en septembre 1980.

SUFFRAGES POUR LES VIVANTS

Pour N. S. Père le Pape Paul VI, pasteur suprême de toute l'Eglise et protecteur très bienveillant de notre Ordre, chaque province célébrera une Messe.

Pour le Fr. Vincent de Couesnongle, Maître de l'Ordre, chaque province célébrera une Messe.

Pour le collège épiscopal, pour l'ex-Maître de l'Ordre, pour les Assistants et pour le Procureur général de l'Ordre, pour nos bienfaiteurs et pour le bien de tout l'Ordre des Prêcheurs, chaque province célébrera une Messe.

SUFFRAGES POUR LES DÉFUNTS

Pour l'âme du Pape Jean XXIII, dernier souverain pontife décédé, chaque province célébrera une Messe de Requiem.

Pour l'âme du Cardinal Michel Browne, dernier Maître de l'Ordre défunt; pour les âmes des frères et des soeurs de l'Ordre décédés depuis le dernier Chapitre général; pour cette fois, n'est imposée à chaque province qu'une messe solennelle de Requiem pour tous ces défunts.

Quand on s'acquittera de ces suffrages, soit pour les vivants, soit pour les défunts, qu'on l'annonce à la tabella pour que tous les pères et frères du couvent, dûment avertis, puissent participer à la messe célébrée à cette intention.

Tels sont les Actes du Chapitre général des Définites, célébré du 30 novembre au 29 décembre 1977 au couvent Saint-Dominique de Quezon-City, près de Manille. Aux exemplaires imprimés et munis du sceau du Maître de l'Ordre on devra faire même créance qu'au texte original.

Nous prescrivons à tous et à chacun des supérieurs des provinces, des couvents et des maisons de faire lire et publier intégralement ces actes, le plus tôt possible, dans tous les couvents et maisons, en présence de la communauté. Et qu'ils veillent à ce qu'ils soient dûment observés.

Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit.

Fait à Quezon-City, près de Manille, en notre couvent de Saint-Dominique, sous le sceau du Maître de l'Ordre, le 29 décembre 1977.

Fr. Vincent de COUESNONGLE, O.P.  
Maître de l'Ordre

Fr. Hyacinthe HOYOS, O.P.  
Définites de la  
Province d'Espagne

Fr. Christophe VON SCHÖNBORN, O.P.  
Définites de la  
Province de Germanie Supérieure et Autriche

Fr. Raymond SALINAS, O.P.  
Définites de la  
Province des Philippines

Fr. Pierre RAFFIN, O.P.  
Secrétaire général du Chapitre

Fr. Pompeyo de MESA, O.P.  
Vice-Secrétaire général du Chapitre



A P P E N D I C E S



LETTRE DU CARDINAL JEAN VILLOT, SECRÉTAIRE D'ÉTAT

AU MAÎTRE DE L'ORDRE

Révérendissime Père,

Le Chapitre général que les Dominicains célèbrent dans les très belles Iles Philippines constitue certainement un événement tel qu'on ne peut aucunement le passer sous silence ni ne le négliger. C'est pourquoi le Souverain Pontife, non seulement en suit avec grande attention le cours et le déroulement, mais aussi désire par cette lettre souligner d'une certaine façon l'intérêt qu'il y porte. Alors qu'il veut saluer paternellement les Capitulaires, en invoquant sur eux la grâce abondante du Saint-Esprit, il souhaite en toute confiance que ce qui sera longuement étudié, discuté et décidé soit utile à l'illustre Ordre des Frères Prêcheurs en même temps qu'à la sainte Eglise.

En effet, si l'on considère, ne fût-ce que rapidement, les questions à l'ordre du jour, on comprendra facilement qu'elles sont importantes, difficiles et complexes. Il s'agira surtout de la prédication de la foi chrétienne adaptée à notre temps. C'est là un sujet dont l'importance n'échappera à personne. Nous disons : à notre temps - si préoccupé de biens temporels, tellement assoiffé de liberté, et parfois si contradictoire en lui-même qu'il semble rejeter le Christ et son enseignement ou se préoccuper peu de Dieu, alors qu'en même temps il désire, comme instinctivement, la vérité, la justice, la beauté, le divin. Et cela parce que, nous le voyons, les hommes, comme des artisans impuissants, se révèlent incapables de subvenir aux nécessités du genre humain.

De quelle façon et avec quels critères allons-nous proposer la parole de la foi à nos semblables ? Certains d'entre eux n'ont aucune préoccupation religieuse; d'autres acceptent sans aucun discernement les pires erreurs; et d'autres enfin refusent la prédication chrétienne, dénonçant l'inertie de l'Eglise, comme la cause des malheurs des temps.

Il s'agit là d'une tâche énorme, d'une question importante. Depuis longtemps l'Eglise se penche sur ce problème. De même le Chapitre général des Frères Prêcheurs s'emploie à le poser plus clairement, à l'analyser plus profondément, à l'étudier plus longuement comme la question principale et la base de la religion chrétienne. Le commandement du Christ est toujours d'actualité : "Allez, proclamez la bonne Nouvelle à toute la création" (Mc 16, 15). Il faut le suivre à la lettre. Du reste, la prédication est une fonction aussi nécessaire à l'Ordre que la respiration; et si la prédication fait défaut, la vie dominicaine pratiquement perd son sens.

Fort justement le Chapitre général rassemble les forces, ramasse toutes les énergies, sonde la compétence de ses membres, élabore un plan d'action et, après avoir pris conscience des difficultés, propose des moyens de les résoudre. Du reste, il est consolant de pouvoir compter avec certitude sur la force et l'efficacité divines qui résident dans la Parole de Dieu : cette Parole, tout comme la pluie, ne retournera pas sans fruit vers celui qui l'a envoyée (cf. Is 55, 11).

Parmi les autres sujets proposés aux membres du Chapitre, il nous plaît de souligner brièvement les plus importants : justice et paix dans le monde selon les principes de la doctrine catholique, la vie religieuse aujourd'hui. A cause de leur importance et de leur urgence, ces thèmes ont reçu l'entière approbation du Saint-Père. Il ne doute pas que tant d'hommes distingués et brillants sauront harmoniser l'esprit de l'Ordre, des Pères et des Docteurs, de l'Eglise et de sa tradition avec les besoins actuels du peuple chrétien ou, au moins, ouvrir des voies dans ce sens.

Dans le vaste champ des idées sur la nature évangélique de la justice et de la paix, le Souverain Pontife estime qu'il est important de souligner ce qui suit. Il est juste et sûrement conforme à l'Évangile que l'homme, dans la mesure du possible, grâce à une justice mieux équilibrée, soit libéré des besoins immédiats. En effet, l'homme est revêtu d'une telle dignité ! Cependant, même en tenant compte de cette réalité, il est nécessaire que l'homme ne puisse oublier le service du Seigneur, - source principale de tout droit humain, et que le disciple du Christ ne puisse défendre ses droits en rejetant, en négligeant ou en diluant les commandements de Dieu. D'ailleurs, la violence dans la défense de ses propres droits ne saurait être d'aucune utilité à qui que ce soit, même si elle se produit pour peu de temps et de bonne foi.

Quant à la vie religieuse, on doit en dire autant. Dieu est la source d'où surgit toute grâce, la flamme qui allume tout amour; vers Lui donc doit se porter tout acte religieux. Et c'est pourquoi si les frères se tournent vers les biens temporels et extérieurs, même bons en soi, s'ils les jugent trop importants, cela équivaut à refuser l'eau qui étanche la soif, ou à s'éloigner de la flamme qui réchauffe celui qui souffre du froid. Non pas que les coutumes de l'institut religieux (certes, vénérables par leur antiquité) ne puissent être renouvelées, et mieux adaptées à la vie actuelle. Mais, faire passer cette préoccupation avant la prière, la méditation des mystères divins ou l'autorité, cela reviendrait à sortir une porte de ses gonds.

Après ces considérations, le Saint-Père tient à offrir ses vœux les meilleurs à vous, aux Pères capitulaires, de même qu'à tout l'Ordre des Frères Prêcheurs, confiant que la réunion des Philippines portera des fruits riches et abondants. Il profite de l'occasion pour vous remercier de votre dévouement séculaire au service de l'Eglise.

Que la bénédiction apostolique, que le Saint-Père vous adresse de tout coeur comme la marque de son affection, vous reconforte, vous et la Famille dominicaine, et vous soutienne !

Quant à moi, je vous présente l'expression de mes sentiments respectueux et me déclare

Votre bien dévoué,

J.Card. Villot

Vatican, 29 novembre 1977.

RELATION DU MAÎTRE DE L'ORDRE

SUR L'ÉTAT DE L'ORDRE

Les Constitutions (LCO, n. 417, § II, 2°) me demandent de présenter l'état de l'Ordre, tel que je le vois depuis le dernier Chapitre général.

Je rassemblerai ce qui me paraît le plus important sous les titres suivants :

- 1° - les activités de la Curie généralice;
- 2° - la vie des Provinces et Vicariats.

Ière PARTIE : LES ACTIVITÉS DE LA CURIE GÉNÉRALICE

1.- Réorganisation de Sainte-Sabine

Le Chapitre général de "Madonna dell'Arco" avait décidé une réorganisation de la Curie, celle-ci devant constituer désormais "une communauté unique, distincte de toute autre et ayant la pleine liberté d'organiser son mode de vie et sa convivence".

Tout de suite une Commission ad hoc fut mise en place. Entre les trois solutions proposées par le Chapitre (Act. n. 249) la première a été retenue, qui réservait le couvent de Ste-Sabine à la Curie. Les deux autres solutions se heurtaient à des impossibilités d'ordre économique ou à des difficultés psychologiques et religieuses.

Un certain nombre de religieux (18-20) qui vivaient depuis longtemps à Ste-Sabine, et y étaient très attachés, devaient donc être logés ailleurs. Pour trouver la solution la plus satisfaisante, deux de ces religieux (le Père Prieur et un délégué élu) ont fait partie de la Commission et j'ai tenu à parler longuement de leur avenir avec chacun des religieux de Ste-Sabine. Sans tarder, de nombreuses recherches ont été faites à Rome : édifices que possède l'Ordre, immeubles à louer ou à acheter, etc. On s'est vite heurté à des obstacles économiques infranchissables. Une certaine dispersion des frères devenait nécessaire. Je dois dire que les religieux concernés ont manifesté malgré leur peine une vraie disponibilité et un esprit religieux qui leur font honneur. Les membres de l'Institut historique, de l'Institut liturgique et de la Commission léonine se sont donc installés à l'Angelicum où ils furent accueillis avec beaucoup de charité et d'esprit fraternel. Certains religieux sont retournés dans leur Province; quelques-uns qui travaillaient pour le Saint-Siège ou ailleurs, à Rome, vivent dans telle ou telle pension ecclésiastique, y ayant même trouvé un horaire de travail souvent plus adapté que celui de Ste-Sabine.

Pour assurer un style de vie "humain et religieux" (cf. Madonna dell'Arco, n. 248, 3°), des aménagements ont été faits au couvent (cf. Relation du Syndic de l'Ordre). Je note la transformation de l'ancien réfectoire en salle commune, ce qui a beaucoup changé notre vie : les frères aiment s'y rassembler tous les jours et c'est là qu'ils ont leurs réunions conventuelles, prévues par les Constitutions. Ayant davantage de chambres libres, nous pouvons recevoir plus facilement les Pères Provinciaux, les Commissions et aussi des Pères de passage, ce qui est très positif pour tout le monde, comme l'expérience le montre. Durant ces trois années, 524 frères ont vécu - au moins un jour, à Sainte-Sabine. Il est rare qu'il y ait un jour sans un ou deux hôtes. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour répondre totalement aux "desiderata" de Madonna dell'Arco (cf. même Relation).

Parallèlement des travaux importants ont été faits, mais cette fois aux frais de l'Etat, à la Basilique : réfection du toit, du clocher et bientôt du cloître de plus en plus envahi par l'humidité.

Le Secrétariat de la Curie généralice a été renouvelé. Cela n'empêche pas "l'immersion, à certains jours, des secrétaires dans les travaux matériels" (Madonna dell'Arco, n. 252). Des progrès ont été réalisés, mais nous n'en sommes pas encore à cette organisation "bonne, moderne et efficace" demandée par le dernier Chapitre général, et cela en partie à cause de la difficulté pour trouver du personnel qualifié et par manque de moyens économiques.

Pour les Archives de l'Ordre, nous rencontrons la même difficulté. Pourtant si l'on ne fait pas sans tarder les sacrifices nécessaires, des secteurs fondamentaux de l'histoire de l'Ordre seront dans un délai assez bref perdus à tout jamais (cf. Relation de l'Archiviste de l'Ordre).

Une étude a été entreprise pour que la Bibliothèque réponde aux besoins de l'Ordre et de la Curie généralice. Il faudrait qu'on puisse y trouver au moins tous les livres, écrits par des dominicains, qui paraissent (LCO, n. 140).

Le dernier Chapitre général m'avait donné commission de traiter un certain nombre d'affaires. On en verra l'objet et aussi le résultat en Annexe II.

## 2.- Visites et relations avec les Provinces

A l'issue de Madonna dell'Arco, j'avais décidé de prendre le plus tôt possible un premier contact, avec toutes les Provinces de l'Ordre. S'il n'est pas encore possible d'aller en Hongrie et Tchécoslovaquie, j'ai manqué de peu la joie de visiter notre Province du Vietnam. Les nouvelles que nous pouvons avoir des uns et des autres manifestent leur fidélité et leur courage. Sauf l'Argentine, l'Australie, Malte et la Pologne, j'ai visité toutes les autres Provinces. J'ai pris également contact avec un certain nombre de Vicariats. Dans l'Annexe III, on trouvera la liste des différents types de visites. J'espère que tout le monde y a trouvé quelque profit. En tout cas, ces visites, si rapides soient-elles parfois, ont été pour moi beaucoup plus fécondes que je ne pouvais le penser : accueil toujours très fraternel, connaissance des communautés, ardeur de la vie religieuse et apostolique, de leurs aspirations, de leurs difficultés ! Quand ensuite je reçois une lettre, c'est un "frère" déjà rencontré et non pas un simple nom.

Mon désir maintenant c'est de faire systématiquement la visite canonique des Provinces, en commençant par celles qui ont des problèmes plus urgents et en donnant, de toute façon, un certain primat aux maisons de formation.

Le dernier Chapitre général avait demandé qu'il y ait à côté des Assistants régionaux - de 6 à 8 -, deux Assistants fonctionnels : l'un pour la Vie intellectuelle, l'autre pour la Vie apostolique. Cette innovation m'a paru extrêmement féconde. De fait si dans ces deux secteurs vitaux des initiatives ont pu être prises, c'est à cause de l'existence de ce nouveau type d'Assistant.

Notons que Madonna dell'Arco a donné une nouvelle figure aux Assistants généraux. On leur demandait, en particulier, de bien connaître leurs Provinces et de les visiter souvent ("assidue frequentando"), mais sans avoir de soi quelque pouvoir. Même si cette nouvelle norme n'a pas été appliquée de la même manière par toutes les Provinces, elle a été, en gros, très efficace : les rapports entre les Provinces et les Assistants ont, en fait, profondément changé; ils sont devenus plus intenses et plus vivants. C'est ainsi que, fait nouveau, presque tous les Assistants ont été invités par les Prieurs Provinciaux à visiter fraternellement leurs Provinces et à participer à toutes ou à certaines réunions inter-provinciales. Certains ont même été conviés spontanément à assister à des Chapitres provinciaux. Il y a eu aussi des invitations à des rassemblements plus larges comme ceux des différentes branches de la Famille dominicaine (cf. Annexe IV).

### 3. - La Famille dominicaine

On lira sur ce point, le Rapport du Secrétariat. Je note seulement ceci :

a) Un grand nombre des membres de l'Ordre en attendent beaucoup, bien que différemment selon les pays.

L'idée de la Famille dominicaine doit être une idée inspiratrice dont la richesse doit provoquer des tentatives d'ordre "relationnel", entre les différentes branches de l' "Ordo universus". La présence des moniales, des sœurs et des laïcs, ici, en est la réalisation au sommet. Mais c'est à la base qu'avant tout la Famille dominicaine doit se réaliser.

b) Ces trois dernières années ont été marquées par une sensibilisation, de plus en plus grande, aux relations "inter-branches" qui donnent vie à la Famille dominicaine. Cette sensibilisation est très forte chez les sœurs, en général. Cela commence seulement dans les Fraternités. Dans plusieurs pays cependant, il y a de très grands progrès.

c) Il y a nécessité de faire connaître les relations concrètes existant entre les différentes branches de la Famille dominicaine pour susciter d'autres réalisations dans le même sens, car : "Nous sommes bien plus de 7.575 frères".

d) L'idée a été lancée d'une réunion, l'an prochain (1978), de représentants des différentes branches de l'Ordre. Le nombre des participants serait limité à ceux et celles qui sont vraiment engagés dans ce travail de collaboration active.

#### 4.- Les diverses Commissions

Madonna dell'Arco avait sollicité la formation de deux Commissions : l'une pour la réorganisation de la Curie généralice (j'en ai déjà parlé); l'autre sur la vocation des Frères Coopérateurs aujourd'hui (n. 207). Le Rapport de cette Commission figure dans les "Notes de travail".

Mais, durant ces trois années, il a paru nécessaire de constituer d'autres commissions dont le but serait d'étudier certains problèmes plus urgents avec des frères spécialistes de ces questions. Cela permettrait de connaître la situation de l'Ordre à ce sujet, d'approfondir ces questions, d'y sensibiliser l'Ordre et, éventuellement, d'être utile au futur Chapitre général.

Une Commission de liturgie a été chargée d'établir définitivement le Propre des Saints et Bienheureux dominicains (cf. Madonna dell'Arco, n. 168). Cette Commission, dont le travail a été préparé par une sous-commission, manifesta beaucoup de compétence et d'efficacité (cf. Relation de l'Assistant chargé de la liturgie). On attend incessamment le nihil obstat de la Sacrée Congrégation pour publier ce Propre. Il y a tout lieu de penser que la richesse et le choix des textes plairont à l'Ordre.

Commission des moyens de communication. Au cours de mes visites, un point m'a été source d'étonnement : le petit nombre de religieux profondément engagés dans ce secteur de prédication capitale aujourd'hui et ayant la formation nécessaire pour cela. On sait que 80 % de ce qui se fait dans l'Eglise à ce niveau sont aux mains des religieux. Comparé à d'autres Instituts, notre Ordre est bien en retard. On trouvera les conclusions de la Commission dans les "Notes de travail". Je ne saurais trop rappeler l'importance de ce domaine aujourd'hui. L'Ordre doit songer, sans tarder, à y investir sérieusement. Au dernier synode sur la catéchèse, j'ai été frappé de la manière dont les évêques ont insisté là-dessus.

Commission permanente "De promotione studii". Durant ces dernières années, elle ne s'est réunie qu'une fois, à Bogota, pour étudier les problèmes de la formation initiale et de la formation permanente en Amérique latine. Cette Commission, qui a travaillé pendant 12 jours, avait été préparée par la visite de l'Assistant pour la Vie intellectuelle dans les Provinces et les Vicariats de l'Amérique latine. Y étaient présents, non seulement les membres de la Commission, mais également les Régents et Promoteurs des études d'Amérique latine.

Commission de l'Angelicum. Le n. 190 de Madonna dell'Arco avait demandé d'étudier la situation de l'Université Saint-Thomas de Rome pour intensifier son rayonnement, "debitis consiliis adhibitis". Le Conseil généralice a pensé que le mieux était d'instituer une Commission extérieure à l'Angelicum et à la Curie généralice, composée de 7 membres consacrés à l'enseignement et compétents dans l'organisation des études. Le Père M. Calcaterra, ici présent comme Définitiveur de sa Province, en était le secrétaire. Le Père Salguero, Recteur de l'Université St-Thomas, a été élu Délégué au Chapitre général selon les déterminations des Constitutions (LCO, n. 410, 2°).

A propos des Commissions, une remarque d'ordre économique s'impose. Pour qu'une Commission représente les Provinces de l'Ordre, des voyages sont nécessaires. Ils coûtent cher. Jusqu'ici la Curie généralice se contentait d'aider en tout ou en partie les Provinces ayant des difficultés

économiques : les autres Provinces couvraient elles-mêmes leurs frais de voyage. Jamais cet aspect économique n'a été décisif pour le choix des religieux. Cette manière de faire semble cependant "artisanale". L'Ordre entier ne devrait-il pas concourir aux dépenses de ceux qui travaillent pour lui ? C'est un problème que nous nous sommes souvent posé à la Curie généralice.

#### 5.- Les Symposia

a) Il y a eu d'abord le Symposium des Mères Générales dominicaines, venues à Rome à l'occasion de la canonisation de saint Jean Macias. Elles étaient 80 en tout, avec leurs Assistantes.

b) Un Symposium, ou Congrès du Rosaire, a eu lieu au mois de mai 1976. 80 dominicains environ (étaient seuls invités ceux qui sont très engagés dans ce ministère) ont réfléchi pendant 5 jours aux expériences et problèmes du Rosaire, aujourd'hui. Toutes les Provinces de l'Ordre, sauf une, étaient représentées. Ces journées ont manifesté la vitalité et la richesse du Rosaire. Les résultats de ce Congrès sont difficiles à évaluer. Ce qui frappa, c'est la conviction et la ferveur des participants, ainsi que les expériences et les recherches pour que le Rosaire atteigne les jeunes.

c) En septembre dernier, un autre Symposium a réuni, pendant cinq jours, environ 45 frères et sœurs de l'Ordre qui travaillent dans les pays musulmans (cf. infra).

#### 6.- Restructuration de l'Ordre au Mexique et à Taiwan

Madonna dell'Arco avait demandé une étude sérieuse à ce sujet (nn. 215 et 216).

Dès janvier 1975, j'ai fait la visite canonique du Mexique. Il y avait alors deux entités : la Province de Saint-Jacques, formée partie de mexicains et partie d'espagnols, et le Vicariat général de Saint-Hippolyte, uniquement espagnol. Après avoir parlé longuement avec chaque religieux, la décision fut prise, appuyée par un Conseil élargi inter-entités, de préparer l'unification des deux groupes. Grâce à l'activité de l'équipe pour la "promotion de la vie dominicaine au Mexique" et aussi à la bonne volonté de tous, la situation a évolué beaucoup plus rapidement qu'on ne pouvait le penser. Le 12 décembre 1976, l'unification était en fait réalisée. Quelques mois plus tard, le Chapitre provincial avait lieu et élisait le Provincial de la "nouvelle" Province St-Jacques. Cette restructuration n'a pas été sans quelque peine chez certains, mais je tiens à souligner cet esprit profondément religieux qui a animé tout le monde.

A la requête des frères chinois de Taiwan, Madonna dell'Arco avait demandé d'étudier l'éventualité de l'érection d'un Vicariat général, uniquement chinois. Au début de 1976, j'ai fait la visite canonique des trois Vicariats dominicains de l'île : les deux de la Province du Rosaire (l'un formé de frères espagnols et l'autre de frères chinois), ainsi que le Vicariat de la Province d'Allemagne, lequel comprend aussi quelques chinois. Après avoir écouté tous les religieux, nous sommes arrivés à la conclusion que la solution qui avait plus de chances de réussir était d'envisager la formation d'un Vicariat général pour tous les chinois. Avant de l'ériger, il a paru bon, à la demande même des frères en cause, de faire l'expérience

de cette autonomie jusqu'au Chapitre général. Les frères ont donc été soustraits pour un temps à la juridiction des Provinces dont ils restent les fils, et j'ai nommé un Vicaire général dont ils dépendent en tout. Immédiatement après le Chapitre général, j'irai à Taiwan pour voir si la situation a suffisamment mûri, pour qu'on puisse ériger ce Vicariat général.

## IIème PARTIE : VIE DES PROVINCES ET VICARIATS

Deux remarques :

1°) Madonna dell'Arco était le troisième Chapitre ayant voté les nouvelles Constitutions. C'est dire que depuis trois ans nous avons des Constitutions. D'où la question : dans quelle mesure inspirent-elles la vie de l'Ordre ?

2°) Il n'est pas facile de répondre à cette question. Il ne s'agit en effet ni de dresser un panégyrique ni de porter des accusations. D'où la nécessité de ne pas faire de personnalités !... D'autre part, l'Ordre est très divers. Qu'il s'agisse des Provinces, des continents, des générations, et même des religieux.

### 1.- La vie communautaire

Vous savez combien LCO insiste sur ce point. Vous savez de quoi il s'agit. Non pas seulement d'une communauté d'uniformité mais d'une communauté de communion dans le dialogue, les échanges, le partage, la prière, le travail d'ensemble.

En général on constate dans l'Ordre un progrès certain. A l'occasion d'une fête, d'un passage, d'un événement, les religieux se réunissent plus facilement. Mais cela ne dépasse pas toujours les "relations de convivence".

Pourtant il n'est pas rare de trouver des couvents, et même des Provinces, où les réunions prévues par LCO (n. 7) ont lieu régulièrement chaque mois, sont bien préparées et intéressantes : solidarité vécue dans la vie apostolique, intérêt pris aux questions des autres, réflexion commune, étude en commun, etc. J'ai parfois assisté à des réunions conventuelles extrêmement vivantes qui manifestaient l'habitude de ces colloques. Là où ces réunions se tiennent à ce niveau, c'est devenu un moment fort de la vie du couvent ou de la maison. Dans le même temps, ces communautés ont pris conscience de leurs responsabilités, dans l'éveil des vocations. A ce sujet, j'ai été frappé des nombreuses réactions qu'a suscitées ma lettre sur "Accueil et formation des jeunes dans les communautés religieuses". Des communautés qui ne sont pas des maisons de formation se sont senties personnellement et profondément concernées par ce texte.

De fait, un certain nombre de Provinces ont pris fortement conscience de l'importance de cet aspect, pour la formation des jeunes. Elles ont changé le lieu du noviciat ou du studentat, et constitué avec des religieux, en petit nombre peut-être, mais bien choisis (cf. LCO, n. 180), une communauté nouvelle. Cela peut provoquer, mais rarement, l'opposition de quelques reli-

gieux. Pourtant, l'avenir de l'Ordre dépend de la formation donnée dans des communautés "accueillantes et formatrices".

Là où le travail d'évangélisation, récemment entrepris, demande que les frères vivent seuls dans des paroisses éloignées ou des postes, le problème de la vie communautaire se pose certes en d'autres termes. Il est réconfortant de constater que, également de ce point de vue, il y a un renouveau certain. De plus en plus souvent, les missionnaires sont invités à se retrouver régulièrement dans un lieu plus central.

Il y a pourtant, dans l'Ordre, des couvents et des maisons - encore nombreux il faut le dire - où la vie communautaire est faible : réunions communes en petit nombre et purement formelles ou totalement inexistantes. Les causes en sont diverses : religieux plus âgés qu'il ne faut pas brusquer; manque d'animateurs ou de confiance mutuelle, timidité, peur des changements, etc.

Notons également le nombre, assez grand parfois, de religieux "extra conventum". Et ce n'est pas toujours pour des raisons impératives d'apostolat. Dans telle ou telle Province la proportion va jusqu'à atteindre le cinquième des religieux. Ceci nous interroge sérieusement.

Certaines expériences risquent aussi de mettre en cause la vie communautaire, qu'il s'agisse du style de vie des communautés, ou de l'insertion de celles-ci dans la Province. Je pense à telle ou telle petite communauté bien chaude qui n'a que très peu de rapport avec la Province et les autres communautés. Un esprit de ghetto peut s'y glisser. On y refuse par exemple l'assignation d'autres frères. On parle d'expériences. Encore faut-il en faire régulièrement l'évaluation critique et ne pas s'installer dans une expérience permanente ou dans une situation irréversible.

Ajoutons qu'il y a dans trop de communautés un laisser-aller assez général. Les nouvelles Constitutions ont déjà supprimé un certain nombre d'éléments de vie conventuelle jugés dépassés. L'article qu'elles consacrent à l'observance régulière en avait gardé quelques-uns comme le silence, la clôture et confié aux Chapitres provinciaux ou conventuels d'en déterminer d'autres, plus adaptés à la situation locale. Il faut dire que c'est trop souvent resté lettre morte. Et pourtant...

## 2.- Liturgie et vie de prière

Madonna dell'Arco invitait les frères à user de la "liberté légitime" que permet la nouvelle liturgie, et à faire "oeuvre inventive" (n. 166).

On pourrait dire de la vie liturgique à peu près la même chose que de la vie communautaire. En fait, les deux ne se fécondent-elles pas l'une l'autre ?

Il est des communautés qui prient peu ensemble, ou presque pas, ou même pas du tout. Il en est d'autres, où l'office est assuré habituellement. Mais dans pas mal de couvents, on a seulement changé de bréviaire, sans songer aux possibilités très nombreuses - choix, variantes, silences... - que donne l'"Institutio generalis de Liturgia horarum". De ce côté il y a encore beaucoup à faire.

Je m'empresse d'ajouter que, dans presque chaque Province, on trouve

au moins une communauté où la vie liturgique est vivante, vraie, profonde avec chants et atmosphère de recueillement et de prière parfois saisissant, donnant aux gens la possibilité et l'envie de participer à la liturgie conventuelle. Dans ce sens, il y a de très gros progrès.

Jusqu'ici j'ai parlé des communautés et non des individus. Il y a des frères qui participent peu, ou même pas du tout, à l'office. Un argument s'ajoute parfois à ceux que l'on connaît depuis longtemps : "cette manière de célébrer l'office ne me plaît pas". Un vrai dominicain ne doit-il pas mettre au-dessus de beaucoup de considérations l'importance de la prière commune ?

La concélébration est entrée, de plus en plus, dans nos moeurs. Mais trop rares sont encore les communautés où, une fois la semaine par exemple, tous les frères - même ceux qui assurent la messe quotidienne au dehors - concélébrent ensemble.

D'un mot, on pourrait dire qu'à l'heure actuelle, dans l'Ordre, on prie mieux que jadis, mais on prie relativement peu - très peu même. De plus, quand on voit la place que prend actuellement l'office divin dans beaucoup d'Instituts religieux qui n'ont pas notre charisme, on se prend à s'interroger très sérieusement sur la fidélité profonde de l'Ordre à un élément essentiel de notre vocation. N'est-ce pas pourtant ce qu'attendent les jeunes qui regardent vers nous aujourd'hui ?

Qu'en est-il de l'oraison quotidienne ? C'est "un secret que Dieu seul connaît". En beaucoup d'endroits, l'heure de la méditation n'est pas fixée, comme le demande LCO (n. 66, § II). Et, quand elle est fixée, que se passe-t-il ? C'est certainement l'une de mes plus grandes préoccupations, même si j'ai dû toujours remettre la lettre annoncée à ce sujet.

### 3.- Etudes et formation

La Relation préparée par l'Assistant pour la Vie intellectuelle me dispense d'en parler longuement.

Quelques points seulement :

a) Dans un certain nombre de Provinces, on fait quelque chose, au niveau conventuel et provincial, en faveur de la formation permanente (qui doit être religieuse, apostolique et intellectuelle, que ce soit dans l'Ordre, mais surtout au dehors). Très rares sont les Provinces qui ont, à ce sujet, une organisation systématique et approfondie.

b) Dans les Centres d'études, où vont nos jeunes frères, il manque assez souvent, une étude philosophique de base, solide et systématique, sans laquelle il ne peut y avoir d'études dominicaines sérieuses.

c) Il y a très grande difficulté pour trouver, pour les Instituts supérieurs d'enseignement et de recherches dépendant de la Curie généralice, des professeurs jeunes et spécialisés.

d) Les jeunes frères qui ont à faire leurs études en dehors de l'Ordre reçoivent rarement les compléments nécessaires demandés par LCO (n. 235).

e) Chez certains de nos frères, on constate parfois un manque de respect envers l'enseignement de l'Eglise.

f) Là où il n'y a plus de Studium, la Province risque de voir diminuer l'intérêt pour une vie intellectuelle sérieuse. Je constate cependant que, de plus en plus, on prend au sérieux le numéro 93 du LCO concernant l'urgence à constituer un Centre de diffusion et de recherche doctrinales.

#### 4.- Présence de l'Ordre et Ministère de la Parole

La "Lettre" de Madonna dell'Arco sur les "Problèmes actuels" eut un grand retentissement et nous a tous fait réfléchir. Un changement de climat en est résulté. En général, on y a découvert une formulation de notre vocation constante : "Etre des hommes de notre temps, précheurs de l'Evangile intégral". Il y a eu aussi quelques hésitations. Parfois on ne s'est pas senti concerné par les changements de mentalité, de manière de faire ou d'engagements que la lettre exprimait. Dans d'autres cas, on a craint d'être mêlé dans des positions de politique partisane. Si, dans l'Ordre, quelques-uns vont trop dans ce dernier sens, l'excès opposé - prêcher un "Evangile désincarné" - est beaucoup plus commun chez nous. Dans toutes mes visites, j'ai eu l'occasion d'insister, en pleine docilité avec l'enseignement de l'Eglise aujourd'hui, sur nos devoirs en cette matière.

C'est un fait quasi général : nous sommes beaucoup moins souvent appelés que dans le passé à prêcher hors de nos couvents. Si l'on demande quelqu'un, ce n'est pas n'importe qui, mais celui-ci ou celui-là. Ces Pères sont connus, ils savent parler aux gens d'aujourd'hui. Ils sont souvent submergés. En effet, il est dans toutes les Provinces des religieux - pas forcément nombreux - qui savent s'adresser à leurs contemporains. Ils ont une sensibilité au monde actuel, une attention aux événements, un langage nouveau. Ils tiennent compte des auditoires, des mentalités et des générations. J'ai entendu assez souvent cette réflexion : "Nous travaillons beaucoup ici". Et c'est vrai. Mais je ne sais pas s'il y a beaucoup de Pères qui s'interrogent - individuellement et en communauté - sur ce que l'on fait. N'y a-t-il pas plus urgent à faire ? Ne devrions-nous pas chercher une manière plus convaincante et plus efficace ?

Dans nos églises - conventuelles ou paroissiales - nous nous occupons beaucoup des fidèles. Y a-t-il beaucoup de religieux qui essayent d'atteindre aussi les chrétiens peu liés à l'Eglise, les croyants non-chrétiens, les incroyants ?

Au cours de mes visites et par écrit, j'ai très souvent insisté sur les "priorités", en tenant compte du présent mais aussi de l'avenir. Si, par exemple, on multiplie les paroisses dans une Province où le nombre de religieux diminue, on risque de voir les Pères de plus en plus pris par ce type de ministère. Trop heureux de puiser dans la "réserve" des Instituts religieux, les évêques feront de grandes difficultés pour reprendre par après ces paroisses, si la Province devient incapable de continuer ce service, compte tenu du charisme de l'Ordre.

Dans les choix apostoliques, une tendance nouvelle se fait jour dans quelques Provinces : après ses études, on s'engage immédiatement dans des situations apostoliques stables (aumônier d'écoles, d'hôpitaux, de centres de formation, etc.). Le bien qu'on y fait est certain. N'est-ce pas parfois une tentation ? En effet, c'est une vie apostolique - et économique - assurée jusqu'à l'âge de la retraite, et pas tellement exigeante peut-être en innovations. Mais, dès lors on perd quelque chose de la "liberté apostolique" par le contrat qui nous lie. Nous ne pouvons plus nous engager dans

des secteurs où notre présence apparaît plus urgente après quelques années. Ce que je souligne ici, c'est une généralisation de cette tendance qui n'est pas toujours solidement fondée au point de vue apostolique..

L'Ordre a la responsabilité d'un bon nombre de paroisses. J'en ai rencontré d'excellentes, vraiment dominicaines. Non pas tout d'abord par le nombre des fidèles qui assistent aux messes, mais par la qualité de la prédication, la vitalité de la liturgie (des fidèles prenant part, habituellement, à l'office des frères); par la proximité avec les gens, le sens apostolique qu'on suscite en eux, etc. Mais, toutes nos paroisses n'en sont pas là. Une question m'est souvent venue à l'esprit. Compte tenu du service apostolique qu'elle doit rendre et de la vie religieuse des frères qui y travaillent, qu'est-ce qui doit caractériser aujourd'hui une paroisse vraiment dominicaine ?

Quant au problème de "Justice et Paix" (cf. Dossier de l'Assistant chargé de ces questions), je note seulement :

a) L'Ordre a de ces problèmes une sensibilité nouvelle. Dans mes visites ou par écrit, j'ai souvent insisté sur cette exigence. Ainsi, c'est un exemple, une Province s'est engagée dans ce sens avec un grand sérieux. Un bulletin spécial, adressé aux frères sur ces questions, a même été créé.

b) Ce travail se fait à différents niveaux : 1° aide matérielle (charité personnelle, oeuvres...); 2) au niveau de l'enseignement (cours, prédications, discussions sur les aspects théologiques et éthiques de ces questions); 3) recherches sur les diverses causes de la misère et des injustices.

J'ai l'impression que - dans les pays les plus pauvres - l'Ordre suscite de façon très efficace une aide directe aux victimes de l'injustice, mais, au niveau de l'enseignement et de la recherche, nous sommes moins présents et moins actifs.

c) Pour l'enseignement et la recherche, à l'heure actuelle, on constate que nous n'avons pas beaucoup de spécialistes de renom et que les Instituts dominicains, en ce domaine, sont au fond assez rares, comparés à d'autres Ordres.

##### 5.- Provinces et Vicariats

Nos Provinces sont extrêmement variées par le nombre de religieux, les engagements apostoliques, la mentalité face au monde d'aujourd'hui, l'évolution de ces dernières années, le nombre de jeunes, le type de formation, etc. Les relations triennales des Provinces le font percevoir quelque peu.

Ajoutons qu'il y a des Provinces qui, par le petit nombre de frères, la distribution de leurs énergies, leur vie religieuse et apostolique sont à la limite des conditions d'existence et de viabilité. Le petit nombre n'est pourtant pas partout cause de léthargie et il y a des sursauts de vie. Durant ces années, le Conseil généralice a essayé de mieux comprendre les difficultés de ces Provinces et de les aider davantage.

En pays de "mission" les Vicariats frappent souvent par leur dynamisme apostolique. En fait, les religieux y sont souvent moins âgés que dans la Province; ce sont souvent des volontaires qui ont plus facilement une mentalité de pionniers. Et puis la situation de l'Eglise et du pays les pousse

à faire preuve de créativité et à se donner davantage. C'est dire que, à l'encontre de ce que l'on pense souvent, les Vicariats peuvent apporter beaucoup aux Provinces. C'est un fait nouveau. En avons-nous suffisamment conscience ? D'ailleurs, réponse du Ciel, le nombre des vocations est en nette croissance dans ces Vicariats. Je parle parfois d'une "émigration des vocations".

Dans la ligne de ce que je viens de dire, trois régions ont particulièrement arrêté l'attention de la Curie généralice :

a) L'Amérique latine. J'y ai été deux fois et ai assisté aux deux réunions des Supérieurs Majeurs de l'Ordre. Avec ou sans moi, trois Assistants ont visité, en grande partie, ce continent. Deux problèmes ont surtout provoqué notre attention : la dispersion de ceux qui y travaillent (22 Vicariats sans beaucoup de rapports entre eux et avec les Provinces d'Amérique latine); le problème de l'accueil et de la formation des jeunes, ce qui postule la fondation de nouvelles communautés de formation, - car il y a des vocations et plus nombreuses que dans un passé récent.

b) L'Afrique de l'Ouest et du Centre. A noter que, depuis 30 ans, plusieurs Provinces ont pris pied sur ce continent et se sont ajoutées à celles qui y travaillaient déjà. L'Ordre y a actuellement 200 religieux, dont 50 africains (environ 25 d'entre eux sont nigériens). Nous devons certainement travailler à rendre l'Ordre de plus en plus présent sur ce continent plein d'avenir, comme l'a montré le dernier Synode. Il faut que germent la grâce et la lumière de saint Dominique dans cette terre, avec la spécificité et la richesse qui caractérisent ce continent.

A Pâques 1976, une cinquantaine de dominicains (dont plusieurs africains) se sont réunis, pour la première fois, à Ibadan (Nigéria) pour discuter de leurs problèmes. Des décisions ont été prises : collaboration entre les différentes entités, et création d'un centre d'études théologiques pour tous les étudiants dominicains d'Afrique. Au début d'octobre de cette année, a eu lieu, au même endroit, une réunion plus restreinte. On a surtout voulu réfléchir aux structures à mettre en place pour réaliser plus efficacement le projet de l'année précédente. On attend l'avis des Vicariats et des Provinces pour l'approbation des conclusions.

c) L'Islam. Beaucoup de frères et de soeurs travaillent dans des pays musulmans. Pour répondre à la demande de Madonna dell'Arco (n. 200), un Secrétariat pour l'Islam a été créé à la Curie généralice et dépend de l'Assistant pour la Vie apostolique. Le Symposium de septembre dernier à Rome a été un succès. On pourra en voir les conclusions dans la salle de documentation. L'un des problèmes abordés fut celui du développement de l'Institut d'Etudes Orientales du Caire (IDEO), spécialisé dans l'étude scientifique de l'Islam.

Pour finir, je voudrais souligner quelques problèmes qui me paraissent plus urgents.

1) Le problème de l'identité dominicaine. Que signifie "être Prêcher de l'Evangile dans le monde actuel ?". Que prêcher et comment prêcher ? Le pluralisme est, de toute évidence, une donnée obligée d'un monde éclaté, et donc de toute vie. Mais entre un pluralisme de désintégration (qui rejette toute unité) et un pluralisme d'univocité (où tout est uniforme), il y a un

pluralisme de plénitude, exprimant la même réalité fondamentale sous des formes différentes. De là naît la question : quand passe-t-on les frontières de l'unité ?

2) Le problème de la répartition des forces. Ce problème se pose à l'intérieur de chaque maison, de chaque couvent, de chaque Vicariat, de chaque Province et de chaque Institution, dépendant de la Curie généralice. Avec un nombre de religieux, diminué du quart en dix ans, pouvons-nous tenir les mêmes engagements, et avoir le même nombre d'implantations ? Comment rester capables, en ces conditions, de jeter de nouvelles formes en des secteurs apostoliques où l'évolution actuelle de l'Eglise nous appellent, comme dominicains et parce que dominicains ! (cf. IDI, 1977, n. 9).

3) Le problème des vocations. Que sommes-nous face aux jeunes qui entendent l'appel de Dieu ? Quelle image leur offrons-nous de l'Ordre ? Et puis que faisons-nous pour les vocations ? Combien de Provinces consacrent, totalement, à cette tâche, un seul frère ? Combien ont une véritable "politique" en ce domaine ?

4) Le problème de la formation. Les noviciats sont bien différents. En exagérant un peu - pas tellement - je vois deux extrêmes : "le noviciat à la carte", où chaque novice fait son propre programme et, à l'autre extrême, le noviciat où tout est programmé et minuté. Entre ces deux extrêmes où est la vérité ? Nous attendons toujours la "Ratio formationis" de la Sacrée Congrégation des Religieux pour faire la nôtre. Certaines Provinces n'ont pas attendu et ont rédigé une "Ratio" pour les jeunes. De même qu'il y a dans la "Ratio Studiorum" divers spécimens d'organisation des études, ne faudrait-il pas proposer différentes formules de noviciat dont chaque Province s'inspirerait dans sa "Ratio formationis particularis" ?

5) Au cours des années qui ont suivi le Concile, l'Eglise a connu une crise. Celle-ci commence à se résorber, mais soyons sûrs que, sous d'autres visages, elle est toujours là. Car ce qui est en cause en définitive, c'est un changement de monde. Et cela ne se fait pas en quelques années. Alors demandons-nous ce que, durant des années, pour permettre à l'Eglise d'aller de l'avant dans la tempête, l'Ordre a fait de négatif - comment et dans quelle mesure ? et de positif - comment et dans quelle mesure ? Quelle que soit la réponse, une question demeure, quand on regarde l'avenir : Pour permettre à l'Eglise d'être la lumière et la grâce de l'Evangile dans ce monde nouveau, comme fils de saint Dominique, que devons-nous faire, que devons-nous être ?

ANNEXE - IMES RÉFLEXIONS ONT POUR SOURCE :

- 1° - Mes visites à la presque totalité des Provinces.
- 2° - Les contacts que les Assistants ont eus avec les Provinces dont ils sont chargés.
- 3° - Les contacts que le Conseil généralice a eus, à Rome, avec les Prieurs provinciaux de passage (ceux-ci sont en effet invités à parler de la situation et des problèmes de leur Province).
- 4° - La correspondance avec les Provinces et Vicariats.
- 5° - La participation de certains membres du Conseil généralice à des réunions inter-provinciales ou inter-branches de la Famille dominicaine.

ANNEXE - IICOMMISSIONS CONFIEES AU MAÎTRE DE L'ORDRE PAR MADONNA DELL'ARCODE VITA COMMUNI, DE VOTIS DEQUE OBSERVANTIA REGULARI

- n. 165. Pétition à adresser au Saint-Siège pour la simplification de la forme et de la procédure de réduction à l'état laïc - (indirectement traité à l'Union des Supérieurs Majeurs; - on a été informé que la question n'était pas opportune).

DE LITURGIA ET ORATIONE

- n. 168. Propre des saints et bienheureux de l'Ordre (fait et présenté à la S. Congrégation).
- n. 169. Elévation de la fête du Rosaire au rang de solennité (n'a pas été concédé. Mais il est toujours possible de la solenniser, selon les Normae generales du Calendarium Romanum, nn. 58 et 59, 4; et l'Instructio generalis Missalis Romani, nn. 329-339).
- Insertion au calendrier de l'Ordre de la fête du bienheureux Raymond de Capoue comme "memoria ad libitum" (accordé).
- n. 170. Retenir certains éléments particuliers de la liturgie des malades et des funérailles (fait).
- n. 171. Révision et adaptation de certains éléments de notre liturgie dominicaine (fait).
- n. 172. Indications pro celebrationibus liturgicis in Ordine Fratrum Praedicatorum (fait).
- n. 173. Commission permanente de la liturgie (on se propose de nommer une

commission, dont le rôle précis serait à définir, pour la promotion de la prière dans l'Ordre).

#### DE STUDIIS

- n. 189. Promulgation de la Ratio Studiorum Generalis (fait).
- n. 190. 1, 2, 3. Etude de la question de l'Angelicum (fait). (cf. Rapport de l'Assistant pour la Vie intellectuelle et Rapport de la Commission de l'Angelicum).
- n. 190. 4. Possibilité d'ouvrir à Rome un collège international, hors de l'Angelicum, pour étudiants dominicains de l'Angelicum (cf. documentation. Les réponses à l'enquête faite auprès des Provinces sont nettement négatives - à l'exception de la Croatie et de la Californie).
- n. 190. 5. Institut de Bari (fait en partie).
- n. 191. Contrat de Fribourg (en cours).
- n. 192. Les conditions économiques de la Commission Léonine (le Père Wallace cherche des fonds et le Père Lévesque a promis son appui).

#### DE MINISTERIO VERBI

- n. 196. Organisation de coopération inter-provinciale en Afrique (deux réunions ont été tenues à Ibadan; un statut est en train d'élaboration avant approbation définitive; nomination d'un coordonateur; cf. documentation).
- n. 198. Recommandation en fonction "de mediis communicationis socialis"(cf. documentation, rapport de la Commission).
- n. 199. Ut Provinciales, pro posse, paulatim a responsabilitate pro territoriis missionalibus propriae provinciae liberet.  
a) en relation avec le problème des Vicariats; b) dépend des Provinces; c) a été l'objet de discussion au Conseil généralice.
- n. 200. Institution d'une section sur l'Islam (le secrétariat a été établi; réunion, avec 45 participants, à Grottaferrata, en septembre 1977).

#### DE INSTRUCTIONE FRATRUM

- n. 204. Dispensatio obtinenda a norma VI Motu Proprio... accedunt. (pétition faite, refusée par le Saint-Siège).
- n. 205. Obtention de la faculté pour les Provinciaux et leurs Conseils de dispenser des voeux temporaires (pétition faite; refusée par le Saint-Siège).
- n. 206. Recommandation de rédiger une Ratio Formationis Generalis (dépend de celle de la Congrégation des Religieux; quelques Provinces ont déjà préparé une Ratio Formationis Particularis).
- n. 207. Etablissement d'une commission pour étudier la nature et la formation des frères coopérateurs (cf. Notes de travail et Rapport de la Commission).

DE REGIMINE

- n. 211. Nomination des présidents d'Instituts sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre (fait).
- n. 215. Restructuration de l'Ordre au Mexique (fait).
- n. 216. Etablissement d'un Vicariat général, à Taiwan (en cours; décision définitive à prendre à l'occasion de la visite du Maître de l'Ordre immédiatement après le Chapitre général).
- n. 217. Etude sur le problème des Vicariats (cf. Notes de travail).
- n. 223. Implications de la voix active et de la voix passive (non fait).

DE FAMILIA DOMINICANA

- n. 236. Etude sur la représentation des moniales à la Curie généralice et au Chapitre général (fait).
- n. 237. Etablissement d'une commission pour la révision des Constitutions des moniales (consultation préliminaire, faite auprès des moniales; la Sacrée Congrégation des Religieux a permis une prorogation de trois ans).
- n. 238. Etablissement du Secrétariat général de la Famille dominicaine (SGFD) et de Secrétariats nationaux et régionaux (cf. Rapport du SGFD).

DE CURIA GENERALITIA APTANDA

- n. 249. Etablissement d'une commission chargée d'étudier la restructuration de la Curie (fait).
- n. 251. Budget de la Curie (cf. Rapport du Syndic de l'Ordre).
- n. 252. Réorganisation du Secrétariat (cf. Rapport du Maître de l'Ordre).

ANNEXE - IIIVISITES CANONIQUES

Province de Croatie - Province du Mexique - Province des Philippines.

Vicariat général Saint-Hippolyte (Mexique) - Vicariat régional du Nigéria (Afrique) - 3 Vicariats provinciaux de Taiwan (2 de la Province du Rosaire et 1 de la Province d'Allemagne).

VISITES, ÉCRITS ET CORRESPONDANCES DUS AUX VISITES CANONIQUES A LA PLUPART DES COMMUNAUTÉS (environ une semaine)

Province d'Espagne - Province de Toulouse - Province de France - Province d'Allemagne - Province d'Angleterre - Province de Hollande -

Province d'Irlande - Province du Pérou - Province de Lyon - Province de l'Equateur - Province Saint-Pierre Martyr (Piémont) - Province du Rosaire - Province Sainte-Rose en Flandre - Les 3 Provinces des U.S.A. - Province du Canada - Province Saint-Marc et Sardaigne - Province Saint-Thomas de Belgique.

VISITES TRÈS RAPIDES (environ deux jours)

Province de Bologne - Province Romaine - Province de Naples - Province d'Aragon - Province de Sicile - Province du Portugal - Province de Bétique - Province du Chili - Province de Colombie - Province d'Autriche - Province du Brésil - Province de Suisse.

\* A l'occasion de mes différentes visites, j'ai pris contact également avec un certain nombre de Vicariats.

PROVINCES QUE JE N'AI PAS VISITÉES

Province de Hongrie - Province de Pologne - Province de Tchécoslovaquie - Province de l'Argentine - Province de Malte - Province d'Australie - Province du Vietnam.

ANNEXE - IV

Je note en particulier les réunions d'Europe-Nord, des Provinces de la péninsule ibérique, de la CIDAL (réunions des Supérieurs Majeurs O.P. d'Amérique latine), celles de la Dominican Leadership Conference (réunions des Supérieurs Majeurs - dominicains et dominicaines - aux Etats-Unis), de l'Inter-Africaine O.P. (réunion des délégués O.P. de l'Afrique de l'Ouest et du Centre). Mais, en vérité, il me faudrait allonger cette liste.

La présente édition en langue française, réalisée par le secrétariat de la Province de France, est conforme à l'édition typique en latin.

Cependant le Chapitre X (Modifications apportées au Livre des Constitutions et Ordinations) et l'Appendice II (Homélie de la messe d'ouverture du Chapitre) n'ont pas été traduits.

L'édition typique comporte un numéro 10 bis, ajouté en dernière minute, qui donne la composition de la Commission de direction du Chapitre (conformément au n° 2 des Normes de procédure). - Etaient membres de ladite commission les frères Laurent BURGOA, Miguel CARDOZO, Gregory DOHERTY, Arthur BEAULIEU, Christophe VON SCHÖNBORN, David HYNOS, Bernard OLIVIER et Raymond SALINAS.

Paris, le 12 mars 1978.

fr. Albert RAULIN, O.P.  
Prieur provincial  
de la Province de France





